

*Date de dépôt : 2 janvier 2013*

## Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier :

- a) **P 1832-A** Pétition à l'initiative des élèves de l'ECG Ella-Maillart
- b) **P 1833-A** Pétition des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart et des citoyen-ne-s
- c) **P 1834-A** Pétition à l'initiative du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart
- d) **P 1835-A** Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du postobligatoire

### Rapport de M<sup>me</sup> Catherine Baud

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a consacré pas moins de 12 séances à l'examen des pétitions susmentionnées. Ces séances ont été activement présidées par M. Olivier Norer puis par M. Guy Mettan. La commission a été très efficacement assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni et les procès-verbaux des séances ont été tenus avec exactitude, comme à l'accoutumée, par M. Christophe Vuilleumier.

### 1. Introduction

A titre préliminaire, il convient de présenter les raisons qui ont conduit la Commission des pétitions à procéder à un traitement commun de ces quatre pétitions. Il apparaît que dès sa première audition, le DIP a mis en exergue le fait que l'ensemble de ces pétitions s'inscrivait dans la problématique plus

globale de la « crise des bâtiments scolaires du postobligatoire ». La P 1835 porte plus particulièrement sur l'une des solutions qui a été envisagée par le DIP pour résoudre le problème du manque de places face à la croissance des élèves du postobligatoire. Quant aux P 1832, P 1833 et P 1834, bien qu'elles portent pour une partie sur cette même problématique, elles se concentrent plus particulièrement sur les problèmes générés par l'éclatement du site de l'Ecole de culture générale d'Ella-Maillart.

## 2. Traitement de la P 1832

Bien que portant sur le même sujet, la P 1832 a fait l'objet d'un traitement distinct des autres pétitions. En effet, conformément à sa pratique ordinaire, la Commission des pétitions a souhaité débiter l'examen de la P 1832 par l'audition de ses auteurs, soit les élèves de l'ECG Ella-Maillart. Cependant, par deux reprises, ceux-ci ne se sont pas présentés devant la commission. M. Daniel David, auteur de la pétition, a indiqué qu'il ne pouvait pas se déplacer devant la commission et qu'il ne trouvait aucun élève prêt à le remplacer pour cette audition.

Constatant lors de la séance du 17 septembre 2012 que la commission ne pouvait bénéficier des explications orales de la part des pétitionnaires de la P 1832, un commissaire (L) estime qu'il n'est pas possible d'étudier sérieusement cette pétition et demande son classement. Il précise toutefois que cela ne devait pas empêcher la commission de déposer un rapport commun sur ces pétitions. A l'inverse, un commissaire socialiste demande, compte tenu des similitudes entre les P 1832, 1833 et 1834, le report du vote sur la P 1832 à l'issue de l'examen des deux autres pétitions portant sur l'ECG Ella-Maillart.

Le Président propose donc de mettre aux voix le report du vote sur la P 1832 l'issue du traitement de l'ensemble des pétitions concernant l'ECG Ella-Maillart :

Pour :	7 (2 MCG, 2 S, 3 Ve)
Contre :	8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Abstention :	–

**Cette proposition est refusée par la majorité de la commission.**

Le Président met ensuite aux voix le classement de la P 1832 :

Pour :	8 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Contre :	4 (2 S, 1 MCG, 1 Ve)
Abstentions :	3 (1 MCG, 2 Ve)

**La proposition de classement est acceptée.**

Aussi, la commission a terminé à ce moment-là l'examen de la P 1832 et a continué l'examen des autres pétitions qui font l'objet du présent rapport.

### **3. Audition des pétitionnaires des P 1833, P 1834 et P 1835**

#### ***a) Audition des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart (pétitionnaires de la P 1833) M. Bruno Reolon pétitionnaire***

M. Reolon déplore la situation actuelle : les élèves sont dispersés sur plusieurs sites et de ce fait leurs horaires ne sont pas suivis. Il signale que les heures d'ouverture des secrétariats sont restreintes et que le site de Carouge ne possède pas de bibliothèque. Il mentionne que le bâtiment de Plan-les-Ouates n'a pas de locaux de chimie, locaux pourtant importants pour les étudiants de l'ECG. Il remarque encore que le site de Plan-les-Ouates est déclaré comme provisoire mais il rappelle que le provisoire à Genève dure généralement une cinquantaine d'années. Il déclare également qu'il y a une contradiction entre la politique mise en place qui lutte contre l'échec scolaire, et la situation qui prévaut à l'ECG Ella-Maillart car une situation si désastreuse est particulièrement démotivante pour les élèves. Il aimerait en fin de compte que le projet aux Cherpines se réalise rapidement.

Un député (R) déclare partager un certain nombre de ces préoccupations et rappelle les difficultés à Genève lorsqu'il s'agit de constructions. Il doute, cela étant, que la situation de cet établissement favorise l'échec scolaire et il demande si M. Reolon a exploré des solutions puisque construire en très peu de temps semble impossible. M. Reolon répond que l'option la plus simple serait d'envoyer les élèves de l'ECG au cycle de Drize bien qu'il rappelle les grandes différences d'âge entre les élèves. Il précise que les parents des élèves du cycle de Drize s'opposent à cette solution et ont peur de cette option. Il ajoute qu'il tenterait, quant à lui, l'expérience mais il pense que cela impliquerait de prendre un risque. Il se demande en outre où iraient les élèves du cycle si cet établissement était attribué à l'ECG.

Le même député déclare qu'un établissement du Cycle d'orientation devenant un établissement du postobligatoire permettrait d'éviter les mélanges d'âges. Il demande ce qu'il entend par « peur ». M. Reolon répond que la plupart des gens ont une mauvaise opinion de l'ECG mais il remarque que la majorité des élèves de l'ECG ont envie de réussir. Il répète que les parents des élèves qui fréquentent le cycle de Drize s'opposent à ce que les élèves de l'ECG fréquentent l'établissement de leurs enfants. Il pense en l'occurrence que les élèves de l'ECG sont plus sérieux que les élèves du Cycle d'orientation, établissement qui connaît plus de rackets par exemple.

Un député (MCG) souhaite connaître les problèmes rencontrés par le fils de l'auditionné. M. Reolon répond que son fils doit prendre deux bus pour se rendre à Carouge alors qu'il vit à deux pas d'Ella-Maillart. Il ajoute qu'il n'y a pas de bibliothèque à Carouge ni de locaux pour la chimie à Plan-les-Ouates. Il signale ensuite que des enseignants qui travaillent à Plan-les-Ouates le matin doivent se rendre à Carouge l'après-midi. Il signale encore que lorsque les classes changent de site, c'est un véritable charivari et il pense que la situation est dommageable.

Une députée (L) demande si des pistes de réflexion ont été évoquées avec le département. M. Reolon répond qu'il y a eu une discussion informelle qui a mis en lumière plusieurs options. Il remarque alors qu'il faudra tout de même expliquer aux parents pourquoi il est possible de trouver de l'argent pour tel ou tel projet et non pour une école. M. Reolon se demande alors si une usine désaffectée ne pourrait pas être transformée et devenir un nouvel établissement.

La même députée demande si ces discussions se sont déroulées avec la direction de l'école. M. Reolon acquiesce en précisant que le département était également présent. La direction de l'ECG Ella-Maillart soutient les parents très largement dans leurs démarches.

Un député (UDC) signale que le bâtiment provisoire est une construction en bois qui peut durer plus d'une année. Il observe que le pétitionnaire est satisfait de ce bâtiment dans le fonds. M. Reolon acquiesce. Le député constate qu'en fin de compte les pétitionnaires souhaiteraient un second bâtiment du même type à côté. M. Reolon acquiesce en espérant que ce provisoire ne dure pas cinquante ans. Il pense qu'il est question de l'avenir des enfants et qu'il convient de prévoir les choses un peu à l'avance.

Une députée (Ve) remarque que ce bâtiment devait accueillir l'ECG et qu'en fin de compte, il y a beaucoup plus d'élèves que ce qui était initialement prévu. Elle demande comment ce bâtiment est utilisé. M. Reolon répond que ce sont les élèves de première et troisième année qui y suivent les cours. En revanche, le bâtiment ne comporte pas de locaux de chimie, raison pour laquelle les deuxièmes années sont déplacées vers un autre site. M. Reolon pense que cela concerne 350 élèves de deuxième année.

***b) Audition du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart (pétitionnaires de la P 1834), M<sup>mes</sup> Kailasvuori, Moser et Blancy***

M<sup>me</sup> Kailasvuori explique que cette école a été créée en 2008 avec la promesse qu'un bâtiment définitif verrait le jour aux Cherpines en 2013. Au

printemps dernier, les enseignants s'en sont inquiétés avant d'apprendre par la presse que ce dossier était bloqué pour une durée de dix ans. Les enseignants ont alors rencontré M. Rudaz, directeur général de l'enseignement postobligatoire.

Elle mentionne ensuite que les effectifs augmentent d'année en année et atteindront 1 100 élèves l'année prochaine. Les élèves sont dispersés à Planles-Ouates, Carouge ainsi que dans les locaux de l'EC Aimée-Stitelmann, du Collège de Staël, et d'autres sites. Il s'agit donc d'une école nomade. Elle déclare encore que ces écoles dépassent déjà le 100% d'occupation alors que le taux d'occupation moyen au cycle est de 68%. Ces chiffres augmentent en raison des modifications inhérentes aux filières de formation de la Haute École de Suisse Occidentale. L'attractivité de l'ECG s'est ainsi passablement accrue.

Elle signale que les élèves de l'ECG sont tolérés dans les autres écoles et connaissent parfois des réactions de rejets de la part des élèves de ces écoles. Ces va-et-vient continuels sont dangereux et épuisants au quotidien pour tout le monde et, en outre, les élèves n'ont aucun endroit pour se reposer alors que les horaires laissent de grandes plages libres.

M<sup>me</sup> Blancy ajoute qu'un doyen s'est retrouvé en burn-out l'année passée et remarque que certains songent à démissionner en raison de la situation. Elle déclare que ces différents sites induisent des difficultés de relations et d'organisation. Elle précise que les maîtres de gym n'ont pas de locaux et ne peuvent pas organiser leurs activités comme ils l'entendent. La situation des élèves de l'ECG est souvent plus fragile que celle des collégiens et elle pense qu'il est important pour eux que leur école soit un lieu de vie qui puisse favoriser la création de liens sociaux, ce qui n'est pas possible dans la situation actuelle. Il n'est pas acceptable que la volée basée à Carouge n'ait pas pu côtoyer les autres classes pendant deux ans et n'ait pas accès à une bibliothèque ou à un lieu de rassemblement : par exemple la marmite de l'Escalade a dû être cassée sur le trottoir en 2011.

Elle remarque ensuite que l'équipe administrative doit également s'accommoder de cette situation sans moyens supplémentaires. Les bureaux du secrétariat sont fermés la moitié du temps puisque les secrétaires doivent se déplacer d'un lieu vers l'autre. Il n'est plus possible d'acheter de livres puisque les locaux de la bibliothèque sont devenus trop petits.

Elle indique encore que des travaux pratiques sont finalement supprimés et notamment les cours de chimie pour les élèves de la filière santé, faute de salle de chimie.

M<sup>me</sup> Moser déclare que les élèves de l'ECG sont particuliers et qu'il est nécessaire de les motiver constamment. Les heures blanches ne sont donc pas très propices pour cette population. Les débuts tardifs de cours sont également une mauvaise chose. Elle explique que les élèves de deuxième et troisième année subissent de plein fouet cette situation. Elle remarque qu'il est impossible de composer des horaires compacts en raison des différents sites et elle ajoute que les plannings sont même soumis aux horaires des autres établissements : certains cours se terminent ainsi à 17h15 au lieu de 16h55.

Elle évoque alors des exemples d'horaires, émaillés d'heures blanches alors que certaines classes ont certains jours six heures de cours de manière consécutive. Les enseignants subissent également ces horaires. Elle pense qu'il serait nécessaire que cet établissement ait les mêmes principes que les autres et qu'un nouvel établissement serait le bienvenu. Elle ajoute qu'il n'est pas non plus très judicieux de mélanger les populations d'élèves sans projet pédagogique et qu'il serait bon de respecter la géographie pour la répartition des élèves.

Les pétitionnaires présentent aux député-e-s un horaire de cours (annexe 1).

Une députée (PDC) évoque la pétition et elle demande ce qu'il en est des problèmes inhérents à la « mixité ponctuelle entre élèves » citée dans ce texte. Elle aimerait également des détails sur les problèmes rencontrés par les collaborateurs médico-sociaux en cas d'urgence. M<sup>me</sup> Moser répond qu'il est question d'une mixité CO/PO. Elle ajoute qu'il y a toujours des difficultés en matière médico-sociale mais elle remarque que la situation est particulièrement marquée puisque l'infirmière doit se déplacer d'un site à l'autre puisqu'il n'y a donc personne lorsqu'elle se trouve sur le second site. Elle évoque à cet égard un élève qui s'évanouissait souvent et elle déclare avoir dû assumer à de nombreuses reprises cette situation en sortant les élèves de classe. Elle est également frappée par la volonté de chacun d'y arriver mais elle ne croit pas que cela sera possible encore bien longtemps.

Cette même députée demande ensuite si la situation serait améliorée s'il y avait des enseignants à plein temps. M<sup>me</sup> Kailasvuori répond que cela ne faciliterait pas vraiment la situation.

Un député (R) déclare qu'il est vrai qu'il y a un monde de différence entre l'ECG et le Collège. Il ajoute qu'il ne faut pas non plus trop idéaliser les élèves du Collège. Il mentionne ensuite que le fait qu'il n'y ait pas de secrétariat ni de bibliothèque est très marquant puisque ce sont des lieux qui sont centraux. Il demande ensuite ce qu'a donné l'entrevue avec M. Rudaz. Il

se demande également si libérer complètement un cycle de ses élèves pour le mettre à disposition de l'ECG pourrait être une solution. M<sup>me</sup> Blancy répond que M. Rudaz a indiqué que les perspectives pour l'école des Cherpines étaient calculées sur dix ans. Elle répète que ces délais ne sont pas possibles.

M<sup>me</sup> Kailasvuori ajoute que la seule mesure qui a été proposée était d'ajouter deux postes supplémentaires, lesquels n'ont finalement pas été attribués. Elle signale ensuite qu'il n'est guère envisageable d'occuper Drize puisque des logements sont en construction à proximité de ce cycle. Elle évoque ensuite la Seymaz et déclare qu'il sera très difficile pour certains élèves de s'y rendre. Elle se demande alors si déplacer des élèves de l'École de commerce ne pourrait pas permettre, par exemple, de récupérer un bâtiment comme l'EC Aimée-Stitelmann pour l'ECG. Elle imagine que cette solution pourrait être envisageable mais elle ne connaît pas forcément les effectifs concernés par cet éventuel déplacement.

Un député (UDC) demande si le personnel qui se déplace est une contrainte inhérente à un manque de personnel ou à un manque de locaux. M<sup>me</sup> Blancy répond qu'il y a trois secrétaires et elle mentionne qu'elles doivent être présentes sur les deux sites. M<sup>me</sup> Kailasvuori rappelle que dans un bâtiment scolaire de 1 200 élèves, les trois secrétaires font un tournus et elle déclare que ce n'est pas possible dans cette situation puisque les élèves sont répartis sur plusieurs sites. Elle précise que l'attribution des effectifs se calcule sur le nombre d'élèves.

Le même député reste perplexe quant au fait que cette situation nuise à l'assiduité des élèves. Il ajoute que chacun a des contraintes. M<sup>me</sup> Moser répond que ces élèves de seize ans doivent apprendre la ponctualité et elle mentionne que la situation n'aide pas. Elle ajoute que le problème relève surtout du fait que ces élèves qui ont des heures blanches n'ont pas de lieu pour s'asseoir, ni une table pour travailler. M<sup>me</sup> Kailasvuori constate, après avoir travaillé dans huit établissements genevois, n'avoir jamais vu d'horaires pareils.

Une députée (L) constate qu'il y a donc sept sites et elle demande si chacun est dédié à l'ECG Ella-Maillart. M<sup>me</sup> Blancy répond par la négative et déclare qu'il y a deux bâtiments provisoires dédiés à l'ECG. Elle ajoute que pour le reste, les élèves vont au Collège de Staël, à l'école de commerce et au cycle qui leur prêtent des locaux.

Cette députée demande s'il est juste que l'infirmière du Collège de Staël n'intervient pas pour les élèves de l'ECG. M<sup>me</sup> Blancy répond que cela est vrai et répète que ces élèves sont juste tolérés. M<sup>me</sup> Kailasvuori précise que

les autres établissements ne veulent pas assumer la responsabilité d'élèves supplémentaires.

A la question de savoir si les établissements discutent ensemble, M<sup>me</sup> Moser répond que ce n'est pas possible car la situation est devenue trop complexe. M<sup>me</sup> Kailasvuori ajoute que des collaborations ont été poursuivies dans certains domaines. Elle remarque, cela étant, qu'il est difficile de discuter avec l'école de commerce puisque l'ECG est obligée de quitter ces locaux l'année prochaine après avoir équipé ces espaces. M<sup>me</sup> Moser répond que les salles ne sont pas construites pour accueillir des filières différentes.

Une députée (R) demande si les pétitionnaires ont des statistiques sur les échecs scolaires et si cet établissement connaît véritablement plus d'échecs que les autres. M<sup>me</sup> Moser pense qu'il faut poser cette question au directeur de l'établissement.

Un député (S) demande quelle est la capacité de cet établissement et ses effectifs. Il demande également depuis quand dure cette situation. M<sup>me</sup> Blancy répond qu'il y a 980 élèves. M<sup>me</sup> Kailasvuori ajoute que les bâtiments provisoires peuvent accueillir 600 élèves mais elle rappelle qu'ils sont de toute façon insuffisants puisque les élèves doivent aller ailleurs pour suivre des cours spécifiques. Elle répète que la situation perdure depuis la création de cette école qui n'a jamais eu que des bâtiments provisoires.

Un député (L) demande si des solutions concrètes ont été proposées à la direction. Mme Moser pense que l'idée qu'elle évoquait précédemment, en occupant l'établissement de Drize, lui semblait bonne mais elle remarque qu'il y a peut-être d'autres scénarios. Elle précise cependant que des logements sont en construction à proximité, ce qui n'est pas le cas à la Seymaz. Elle pense qu'une rocade avec les écoles de commerce de façon à remplir la Seymaz avec cette population pourrait permettre à l'ECG d'occuper Aimée-Stitelmann. Elle ne sait pas si une usine désaffectée, comme le proposent les parents, peut être une solution. Elle signale qu'il y a également une villa de l'Etat qui pourrait constituer une solution mais elle ne croit pas que ce soit l'idéal.

Les pétitionnaires remettent une note rédigée par les enseignements d'éducation physique (annexe 2).

***c) Audition des pétitionnaires de la P 1835 M. Julien Nicolet, enseignant au CO Drize, membre du bureau de l'association des maîtres de Drize, et M<sup>me</sup> Salima Moyard, présidente de la FAMCO***

M<sup>me</sup> Moyard déclare que c'est l'association des maîtres de Drize qui a lancé cette pétition.



M. Nicolet déclare que toutes les associations professionnelles ainsi que les associations faïtières de parents d'élèves sont solidaires de cette pétition. Il explique que le problème relève de l'explosion du nombre d'élèves du postobligatoire de ces dernières années tout en évoquant la demande constante des associations professionnelles pour avoir des bâtiments de qualité. Il mentionne ensuite que les cycles de Drize et de la Seymaz ont été informés de manière abrupte, en fin d'année, qu'ils devaient recevoir lors de la rentrée 2014 des élèves du postobligatoire. Il ajoute que les directeurs doivent en l'occurrence diminuer les effectifs des petits. Il ajoute que l'information a d'abord paru comme une décision définitive puis comme une piste de réflexion et enfin comme une décision finale. Il ajoute que ce projet a donc beaucoup ému, entraînant très rapidement un communiqué de presse de la part des associations professionnelles (annexe 3). Il remarque que c'est également la raison d'être de cette pétition qui devait récolter un millier de signatures et qui a obtenu plus de 5 000 signatures en trois semaines, soit un chiffre extrêmement significatif.

Il déclare ensuite que mélanger des élèves du postobligatoire avec des élèves du cycle est pédagogiquement difficile, ce d'autant plus que les capacités des bâtiments ont déjà atteint leurs limites. Il rappelle de plus que les cadres à mettre en place pour des enfants de onze ans sont différents que pour des élèves de vingt ans. Il pense que les difficultés pédagogiques sont évidentes. Faire cohabiter des élèves appartenant à deux établissements différents signifie faire cohabiter deux administrations, deux corps d'enseignants et deux règlements différents. Il existe de plus des enjeux techniques et administratifs.

M<sup>me</sup> Moyard rappelle qu'il a été indiqué dans la presse qu'il fallait utiliser les établissements à moitié vide du cycle d'orientation pour le postobligatoire. Or, elle rappelle que les cycles ne sont pas à moitié vides. Elle explique que le 100% d'occupation est impossible puisque cela signifierait que les établissements soient occupés non-stop et intégralement de 8h à 18h, raison pour laquelle le DIP a défini un taux d'occupation de 66%. Elle rappelle par ailleurs que le DIP s'est rendu compte que la gestion d'un établissement ne portait pas uniquement sur les effectifs, raison pour laquelle le DIP lui-même a fixé à 650 au maximum le nombre d'élèves dans les cycles. Elle déclare qu'augmenter à 800 le nombre d'élèves serait incohérent.

Elle mentionne ensuite que les cycles de Drize et de la Seymaz ont été construits sur des sites qui vont connaître dans un avenir proche de nouveaux logements (La Chapelle-les-Sciens et la Vigne rouge, ainsi que les communaux d'Ambilly). Elle déclare ensuite qu'une telle mixité n'a jamais

existé à Genève sauf pendant des moments très courts et lors de travaux. Elle ajoute que si de telles mixités existent sans d'autres cantons, elles sont inscrites dans des filières bien définies, ce qui n'est pas le cas pour ce projet. Elle ne croit pas qu'il s'agisse d'une solution miracle car celle-ci aurait déjà été mise en place depuis longtemps. Elle pense que la raison de ce projet relève des sureffectifs dans les établissements et de la stagnation de nombreux élèves. Elle déclare encore que l'opposition ne porte pas uniquement contre le DIP mais contre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Elle rappelle en effet que la situation est connue depuis longtemps et qu'aucune solution n'a été mise en place. Elle signale alors que les projets de construction prennent du retard. Elle précise que le nouvel établissement du postobligatoire (Frontenex) devrait voir ainsi le jour en 2017 seulement.

Elle déclare que ce sont les conditions d'encadrement des élèves qui vont se dégrader plus que les conditions de travail des enseignants et elle ne croit pas que péjorer les conditions du cycle améliorera la situation du postobligatoire. Elle pense qu'il convient donc de trouver des locaux de manière urgente et de trouver un consensus politique pour activer ce dossier. Elle mentionne que le DIP indique en effet que les procédures sont très longues mais elle remarque qu'il serait envisageable d'accélérer les choses compte tenu de l'urgence. Elle ajoute que différentes propositions ont été faites au DIP qui dit les avoir étudiées mais qui n'a pas donné suite sans donner plus de détails. Elle déclare que la situation est dramatique et elle espère bien que d'autres solutions seront trouvées, notamment le projet de Meyrin Gravière.

Un député (R) pense que le problème ne peut être résolu que momentanément. Il ajoute qu'il y a un volet économique, un volet de gestion et un volet politique dans cette problématique. Il lui semble possible de mettre en place une telle mixité : l'école de culture générale et le collège Rousseau ont réussi à mixer les directions sans problème majeur. Il rappelle qu'il y a des questions de réalité économique et il se demande si une telle solution ne peut pas être appliquée de manière momentanée. M. Nicolet répond qu'il y a en effet des cantons qui connaissent de telles mixités. Il remarque cependant que cette solution serait proposée sans projet pédagogique et il déclare que les problèmes d'incivilité sont gênants en termes qualitatifs et augmentent avec les effectifs. Il mentionne que ces incivilités posent donc déjà des problèmes et il déclare que l'augmentation des effectifs risque de rendre la vie quotidienne des élèves très difficile, notamment pour les élèves de onze ou douze ans. Il précise que ces derniers devront côtoyer des élèves de dix-huit ans qui se conduisent mal. Il déclare

encore que deux directions en parallèle entraîneront des problèmes divers de discipline.

M<sup>me</sup> Moyard ajoute que les locaux n'existent pas pour deux directions. Elle mentionne que cela signifie que des classes seront donc utilisées pour la direction, ou que des élèves seront lâchés dans les cycles sans direction sur place. Elle évoque ensuite les classes passerelles et elle signale que ces classes ne prennent pas beaucoup de place puisqu'elles sont actives à midi ou à 17h. Elle déclare encore que le DIP indique que ce n'est pas une question d'argent mais de lenteurs de procédures. Elle rappelle en effet que les moyens financiers sont prévus pour les projets d'établissement et elle croit qu'il est réducteur de placer la problématique sous la question financière uniquement.

Un député (UDC) remarque que dans les années 80, des cycles d'orientation étaient mélangés avec le collège et ne croit pas qu'il y avait de gros problèmes en ce temps. M<sup>me</sup> Moyard répond que le DIP pourrait faire un historique de la situation. Elle déclare toutefois qu'il y a eu différentes phases de deux ou trois ans de mixité pour des questions de construction. Elle indique que des classes étaient ainsi mélangées au CO des Voirets, mais elle rappelle que ces expériences ont été faites de manière ponctuelle. Elle ajoute que le DIP est incapable de préciser les délais du projet envisagé. Elle remarque encore que la situation économique dans les années 80 était bien meilleure qu'actuellement, et les encadrements supérieurs à ce qui existe aujourd'hui. Elle pense donc qu'il serait faux de comparer les deux situations.

Ce même député déclare qu'il serait prêt à accepter une mixité si un calendrier précis était défini. Mme Moyard répond que même si cette situation devait se prolonger sur trois ans, ce serait une génération d'élèves sacrifiés. Elle répète que le DIP est incapable de dire quand les projets de bâtiments seront achevés.

Une députée (Ve) rappelle qu'il existe une surcapacité sur la rive gauche et des problèmes de sureffectifs sur la rive droite. Elle ajoute qu'il est nécessaire de prendre des décisions pour les élèves puisque le cas échéant, nombre d'élèves ne pourraient plus avoir de cours. Elle demande si les directeurs de ces établissements ont reçu mandat pour mettre en place une planification. Elle se demande également ce que les pétitionnaires proposent. Mme Moyard répond que ce n'est pas les pétitionnaires qui peuvent donner les détails de planification mais bien les départements. Elle ajoute que chaque année depuis cinq ans, il est dit que la rentrée du postobligatoire va être impossible et elle remarque qu'au final, la rentrée se fait. M. Nicolet déclare qu'il ne faut pas se méprendre. Il ajoute qu'il n'y a pas de surcapacité pour le

cycle d'orientation et il rappelle qu'un certain nombre d'élèves du cycle de la rive droite sont placés à la Gradelle, ce qui est compréhensible. M<sup>me</sup> Moyard rappelle encore que le cycle de la Seymaz a un peu de place car les autres cycles sont en léger sureffectif. Elle ajoute que le cycle est dans la cible en termes d'effectifs. Elle ignore par ailleurs ce que doivent faire les directeurs puisque ces derniers ne communiquent que très peu.

Une députée (L) remarque que le discours est catastrophique alors qu'elle constate que ses enfants sont gâtés à l'école. Elle ajoute que la situation est transitoire et elle observe que les pétitionnaires n'envisagent à aucun moment d'être souples. Elle indique encore que les écoles privées accueillent des élèves d'âges différents et que des cadres sont établis. Elle pense qu'il convient de rester souple pour régler les problèmes. M. Nicolet signale que la situation est dramatique dans plusieurs sites. Il ajoute que certains élèves n'ont pas accès à la médiathèque puisqu'ils se trouvent à plus de deux kilomètres et il pense que la situation est inconcevable dans un pays riche comme la Suisse. Il signale ensuite que la situation dans les écoles privées est différente puisque ces dernières peuvent refuser des élèves qui posent des problèmes d'incivilité. Il déclare encore que la situation se légalise de plus en plus et se tend parfois pour des raisons absurdes et il ne croit pas qu'il soit possible de faire appel à la bonne volonté des uns et des autres pour régler les problèmes.

Un député (S) déclare être intrigué par la position du DIP. Il observe que le cycle a près de 13 000 élèves, soit 650 par établissement. Il ajoute que pratiquement, ces établissements n'ont plus de place pour accueillir de nouveaux élèves du postobligatoire. Il demande si les locaux du cycle d'orientation sont adaptés aux filières du postobligatoire et s'il est nécessaire, le cas échéant, de réaliser des travaux. M<sup>me</sup> Moyard répond que certains établissements ont été construits pour des capacités pouvant aller jusqu'à 1 100 élèves mais elle mentionne que l'expérience a démontré que les résultats étaient très mauvais, raison pour laquelle le DIP a fixé les capacités à 650 élèves par établissement. Elle ajoute que certains bâtiments ne peuvent en outre pas monter à 800 élèves. Elle déclare ensuite que les cours de culture générale peuvent être donnés pour la plupart dans des salles sèches mais elle mentionne que pour l'école de commerce, il est nécessaire d'avoir un peu plus de place. Elle répète que le DIP pourrait sans doute mieux répondre à ces questions.

#### 4. Visite de l'école de culture générale Ella-Maillart

La commission est accompagnée, pour la visite des bâtiments, de MM. de Weck, directeur de l'ECG Ella-Maillart, Jean-Marc Meylan, doyen, et de M<sup>mes</sup> Sara Abidi, doyenne, et Yannick Zarand.

M. de Weck tient à remercier chaleureusement la commission de s'être déplacée pour venir visiter l'ECG Ella-Maillart. Il souligne que l'école est à un moment très important de son histoire, car les conditions de bonne marche de l'enseignement deviennent très difficiles à réunir. Cela étant, il relève que l'équipement pédagogique qui a été mis à disposition est remarquable, ce qu'il tient à distinguer des conditions générales qui mettent en péril la bonne marche de l'institution.

*Visite du bâtiment de l'école de commerce Aimée-Stitelmann, situé à 5 minutes du Pavillon de l'ECG Ella-Maillart*

M. de Weck explique que la capacité d'accueil du Pavillon de l'ECG Ella-Maillart est d'environ 400 élèves, raison pour laquelle l'école doit utiliser d'autres locaux, dont ceux de l'EC Aimée-Stitelmann. M. de Weck montre des couloirs ainsi qu'un centre de documentation spacieux. Il explique que lorsque le personnel et les élèves de l'ECG Ella-Maillart sont dans les locaux d'Aimée-Stitelmann, ils sont à « l'étranger ». Il précise qu'il a été difficile de réussir à faire admettre à l'EC de mettre à disposition ses locaux, en notant que la résistance a été telle qu'il a fallu recourir à la direction générale du postobligatoire pour que des locaux soient finalement prêtés. M. de Weck indique que les élèves de l'ECG Ella-Maillart sont toujours servis en derniers dans les locaux prêtés par Aimée-Stitelmann. Il indique que l'EC Aimée-Stitelmann met à l'heure actuelle 12 salles à disposition de l'ECG. Il remarque par exemple que cela signifie que les élèves se retrouvent souvent à faire la gym lors des plages M5 et M6. M. de Weck conclut que les horaires des élèves de l'ECG Ella-Maillart sont élaborés en fonction des contraintes d'occupation des salles prêtées par les autres écoles.

M<sup>me</sup> Abidi ajoute que dans le cadre de la préparation des horaires des élèves, il est toujours très difficile d'obtenir à l'avance les disponibilités concernant les locaux d'Aimée-Stitelmann.

*Visite de l'école et présentation de l'ancien bureau du doyen, M. Meylan*

M. de Weck explique que l'année dernière, M. Meylan occupait de manière permanente un bureau dans les locaux d'Aimée-Stitelmann afin d'assurer une présence directionnelle fixe dans cette partie du bâtiment

utilisée par les élèves de l'ECG. Il signale que cette expérience s'est très mal déroulée car, comme indiqué précédemment, il s'agit véritablement de « l'étranger ». Il ajoute que M. Meylan a ressenti un grand sentiment d'exclusion, de sorte que ce bureau a été rapatrié au Pavillon Ella-Maillart. Il déclare que dorénavant, M<sup>me</sup> Abidi assure une permanence plusieurs fois par semaine à Aimée-Stitelmann.

M. de Weck présente une salle qui peut être utilisée par les élèves de l'ECG Ella-Maillart comme salle de travail. Il explique que ce sont principalement les élèves de 3<sup>ème</sup> année qui utilisent les locaux à Aimée-Stitelmann, car il s'agit d'une population moins risquée que les élèves de préparatoire par exemple. Il souligne donc que les élèves, lorsqu'ils occupent ces locaux, n'y ont aucun référent directionnel. Il met également en exergue les allers-retours permanents que les élèves doivent faire entre les deux bâtiments.

M<sup>me</sup> Abidi explique qu'il y a également un manque de communication de la part des autres écoles, ce qui implique que l'ECG Ella-Maillart est souvent informée au dernier moment d'événements modifiant la disponibilité des locaux. A titre d'exemple, elle cite le collège de Staël, qui a annoncé seulement 15 jours à l'avance qu'il organisait une journée sportive nécessitant l'utilisation des salles de gymnastique usuellement prêtées à l'ECG Ella-Maillart. Elle ajoute qu'il a donc fallu annuler les cours de gym pour les élèves de l'ECG.

Une députée (R) se demande si les élèves sont mal acceptés dans les autres écoles car ils auraient encore cette réputation de « voyous ». M. de Weck répond que les conditions d'admission pour l'école de commerce et l'école de culture générale sont similaires. Mais il reconnaît que chaque école a sa « culture », et que cela peut entraîner des difficultés.

Une députée (PDC) demande quelle est la fréquence de ces problèmes de communication tels que décrits précédemment par M<sup>me</sup> Abidi. M. de Weck répond que ce sont des problèmes quotidiens. Pour illustrer les difficultés rencontrées par l'ECG vis-à-vis des autres établissements qui prêtent des locaux, il évoque certaines propositions visant à instaurer un grillage de séparation entre les deux écoles, ou encore l'instauration d'un mur dans la cafétéria pour séparer les élèves de l'ECG des autres élèves.

M. de Weck insiste sur la situation difficile vécue par l'ECG Ella-Maillart, et qui requiert impérativement un site unique pour l'école.

Un député (MCG) demande si ces propositions consistant à séparer les élèves de l'ECG Ella-Maillart des autres élèves ont été formulées par des

parents. M. de Weck répond par la négative et précise qu'il s'agit de propositions faites par des directions d'écoles.

*La commission visite les étages supérieurs de l'EC Aimée-Stitelmann*

M. de Weck montre que cette école jouit d'espaces de dégagement importants qui sont inexistantes dans le Pavillon de Plan-les-Ouates. Il ajoute qu'ici il y a des ascenseurs, qui sont également inexistantes dans le Pavillon. M. de Weck rappelle que la situation du manque de place perdure depuis maintenant 4 ans. Il rappelle qu'initialement, la construction d'un nouveau bâtiment était prévue pour l'échéance 2015-2016. Or, il répète que ce planning n'est plus d'actualité et qu'une échéance semble plutôt se dessiner pour 2020.

Une députée (L) demande si l'augmentation du nombre d'élèves de l'ECG était prévisible. M. de Weck le confirme, en précisant que cette augmentation structurelle découle d'une attraction croissante de l'ECG qui est connue.

*Les commissaires visitent une première salle de sciences expérimentales où se déroulent des cours de physique et de chimie*

M. de Weck explique qu'il s'agit d'une salle partagée entre les élèves de l'école de commerce et les élèves de l'ECG. Il explique que ce type de salle est indispensable pour dispenser des cours permettant ensuite aux élèves de suivre des formations dispensées par les HES et notamment des formations du domaine de la santé. M. de Weck indique que les élèves de l'ECG ont des cours qui leur permettent, à partir d'expérimentations et d'exercices concrets, d'assimiler ensuite des notions plus abstraites. Il remarque que ces salles d'expérimentation sont donc très utiles pour pouvoir procéder à ce parcours pédagogique.

*Les commissaires visitent une deuxième salle de sciences expérimentales où se déroulent des cours de physique et de chimie*

M<sup>me</sup> Abidi explique qu'à l'inverse de la salle précédente, cette salle n'est pas munie d'un véritable équipement permettant de procéder à de l'expérimentation. Elle ajoute que l'enseignement pédagogique permettant de passer de l'expérimentation à l'abstrait ne peut pas se faire dans ce type de classe.

Sur le chemin du retour menant du bâtiment Aimée-Stitelmann au Pavillon, M. de Weck montre une villa qui n'a pas été détruite et qui abrite des logements étudiants. Il mentionne qu'étant donné le manque de place

important dont souffre l'ECG Ella-Maillart, cette situation semble déraisonnable.

### *Retour au Pavillon de Plan-les-Ouates de l'ECG Ella-Maillart*

M. de Weck indique ensuite qu'il n'y a plus aucune salle de libre dans ce pavillon et qu'il n'y a pas non plus suffisamment de place pour mettre des casiers à disposition des élèves. Il explique que les élèves de l'ECG doivent donc transporter tout leur matériel lors des déplacements entre les bâtiments. Il remarque ensuite ne plus avoir de bureaux à disposition à Ella-Maillart pour de nouveaux collaborateurs.

### *Il montre ensuite le secrétariat*

M. Meylan ajoute que les secrétaires sont tout le temps exposées aux diverses sollicitations, compte tenu de la configuration des locaux, même lorsque le secrétariat est fermé, sans pouvoir répondre.

M. de Weck montre ensuite l'escalier desservant les étages en notant sa largeur très modeste et il rappelle que ce sont 400 élèves qui empruntent cet escalier tous les jours. M. Meylan précise qu'il n'y a pas d'escalier de secours.

Un député (L) demande s'il y a déjà eu un accident. M. de Weck répond par la négative.

Il guide ensuite la commission vers le centre de documentation. Il explique que ce centre a été créé de toute pièce par la bibliothécaire et il signale qu'il ne comporte que seize places de travail. M. Meylan ajoute que cela signifie qu'une classe entière ne peut pas y travailler.

Un autre député (L) demande combien d'élèves devraient être dans cette école. M. de Weck répond que l'école a un potentiel d'accueil de 400 élèves mais qu'il y en a en l'occurrence le double et c'est la raison pour laquelle l'école occupe plusieurs sites. Il guide encore la commission vers l'économat, lequel sert de local d'archives et de local de nettoyage. Il rappelle que l'école est obligée de conserver les certificats d'élèves de troisième année indéfiniment.

Le Président demande s'il n'est pas prévu de les numériser. M. de Weck répond par la négative.

Le directeur signale ensuite que les WC du rez-de-chaussée sont destinés aux adultes et précise qu'il y en a huit pour les garçons et huit pour les filles, dont un WC abîmé et qui n'a pas été réparé.



Un député (L) s'en étonne et demande ce que fait le concierge. Le directeur répond que le bâtiment est prêté au DIP et que le concierge doit s'adresser au DCTI. Il rappelle que les concierges ne peuvent plus faire de bons d'entreprise depuis sept ans.

*La commission intègre ensuite la salle de réunion*

M. de Weck rappelle que l'ECG est là pour former les jeunes aux professions tertiaires et aux HES. Il ajoute que l'ECG joue également un rôle de filet social puisque dans cette population d'élèves se trouvent des personnes venant de milieux défavorisés. Il remarque que certains font le choix de venir à l'ECG, alors que d'autres sont là par défaut, suite à un échec au collège ou à l'école de commerce, ou faute de savoir quoi faire d'autre. Il précise que seul 45% de la population vient directement du cycle. Il déclare que l'ECG doit donc remotiver 55% des effectifs et leur apporter une formation.

M. de Weck signale que les enseignants sont remarquables et s'engagent complètement, mais il mentionne que l'absence de cadre génère une certaine lassitude. Il précise que l'ECG actuelle a été fondée en 2003. Il précise que cette nouvelle école s'est construite au niveau suisse et délivre deux titres, le certificat et la maturité spécialisée, laquelle donne accès aux HES. Il rappelle encore que l'ECG fonctionne avec des domaines optionnels comme la Santé, le Social ou les Arts visuels. Il explique encore que l'ECG est l'une des formations secondaires II et il remarque que tous les cantons suisses, sauf quatre, possèdent des ECG. Il indique encore que l'Assemblée fédérale a adopté une loi il y a une année dont les articles 24 et 25 précisent les conditions d'accès aux HES.

Il déclare par ailleurs que la CDIP, la COEP, et les HES sont quelque uns des différents partenaires de l'ECG. Il rappelle alors que la décision de 2003 a induit une différence structurelle modifiant l'attractivité de l'ECG.

Il mentionne ensuite qu'en 2001, les prévisions indiquaient que deux nouveaux bâtiments seraient nécessaires d'ici 2007, et qu'en 2011, quatre autres bâtiments allaient devoir être construits. Il précise que seule l'école Aimée-Stitelmann, laquelle était prévue à l'origine pour l'école de commerce et l'ECG, a été construite. Il déclare encore que M. Rudaz a établi plusieurs scénarios, lesquels sont tous restés lettre morte.

Il explique ensuite que lorsqu'un établissement est occupé à 100%, comme Jean-Piaget, cela implique que toutes les salles sont remplies, ce qui est très préjudiciable pour l'enseignement. Il signale encore qu'Ella-Maillart a ouvert en 2007 et qu'un groupe de travail a ensuite planché pour le projet

définitif, lequel était envisagé dans la plaine de l'Aire. Mais il remarque qu'il semblerait que cette école ne sera pas construite avant 2025, ce qui entraîne un certain découragement de la part de l'équipe de direction et des enseignants. Il signale par ailleurs, quant au site des Cherpines, que rien n'a bougé depuis 2011.

Il montre une carte des déplacements que doivent faire les élèves. Il signale alors que les élèves de l'option Santé doivent se rendre au collège de Staël et ont besoin de 30 minutes pour se rendre d'un site à l'autre, ce qui implique des décalages d'horaires et des fins de cours plus tardives. Il remarque encore que les premières années en 2010 suivaient les cours entre Ella-Maillart, les Voirets et Carouge, mais que l'année suivante, la volée a dû se déplacer encore sur d'autres sites. Il précise que le collège de Staël a accepté pour la première fois cette année d'ouvrir son centre de documentation aux élèves de l'ECG Ella-Maillart.

Il rappelle par ailleurs qu'Ella-Maillart a 104 enseignants qui voltigent entre les différents sites, ce qui entraîne un manque de communication entre les enseignants. Il évoque encore la direction et il déclare que lui-même se déplace entre Ella-Maillart et Carouge où il a également un bureau. Il précise que le personnel administratif et technique est également appelé à se déplacer constamment d'un site à l'autre. Il ne croit pas en l'occurrence que l'ECG puisse fonctionner sur un modèle éclaté et il imagine, si rien n'est fait, qu'il sera nécessaire d'ajouter des heures de cours le matin de bonne heure, ou d'introduire un numerus clausus. Il répète qu'il ne faut pas que les filières soient éclatées. Il mentionne alors soutenir la pétition des enseignants, celle des parents et celle des élèves. Il termine en déclarant que M. Rudaz pourra certainement donner plus d'informations à la commission.

Un député (MCG) demande combien d'élèves de l'école de commerce sont sortis de ce bâtiment en 2008. M<sup>me</sup> Abidi répond qu'ils étaient 400. Il poursuit en demandant si les normes de formation sont respectées. M. de Weck répond qu'elles sont respectées, sauf en ce qui concerne les branches expérimentales, faute de laboratoires.

Un député (L) observe qu'il y a une croissance du nombre d'élèves et une absence de bâtiments, ce qui n'est pas en l'occurrence l'objet de la pétition. Il se demande ensuite pourquoi la direction ne s'est pas associée à la pétition du corps enseignant. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des relations entre l'établissement et le DIP et des solutions envisageables. M. de Weck répond que son devoir de réserve, vis-à-vis de la loyauté qu'il doit au chef du département, l'a empêché de signer la pétition. M<sup>me</sup> Abidi ajoute que les doyens ont signé la pétition mais elle mentionne qu'ils ont considéré qu'il était plus important que ce soit les enseignants qui adressent la pétition au

Grand Conseil. Elle signale ensuite qu'il y a des relations avec le DIP mais que les informations qui proviennent de ce dernier ne sont au final que des rumeurs.

M. de Weck pense que M. Rudaz fait un travail extraordinaire mais qu'il n'est malheureusement pas entendu. Il ajoute être constamment en contact avec lui. Il déclare ensuite que l'on sait qu'il y a de la place au cycle et il pense qu'il y a deux établissements de trop. Il remarque alors que Drize aurait pu constituer une solution il y a six mois mais il déclare que ce n'est plus le cas à présent au vu des projets de construction dans la proximité de cet établissement. Il ajoute que Seymaz serait dès lors une solution. Il précise que l'école de commerce Aimée-Stitelmann pourrait y trouver sa place et laisser ses locaux aux élèves d'Ella-Maillart.

Un député (L) déclare avoir voté le budget pour la construction d'Aimée-Stitelmann et avoir l'impression d'être grugé puisque à l'origine cet établissement devait être une école mixte, soit une école de commerce et une ECG.

Un député (UDC) observe que les déplacements sont de 20 à 30 minutes et il aimerait savoir si cela influe sur les heures blanches. Il ajoute que certains parents se plaignent de la longueur de ces déplacements. Il signale en outre que les élèves qui sont en retard se font rabrouer par les enseignants et il se demande si les enseignants sont également en retard. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est des échecs scolaires, compte tenu de la situation de cet établissement. M<sup>me</sup> Abidi répond que le collège de Staël a bloqué des heures pour les laboratoires et elle mentionne que l'ECG n'a rien à dire et doit faire avec. Elle ajoute que les enseignants travaillent en général sur le même site au cours d'une demi-journée et elle remarque qu'il n'y a pas de raison pour que les élèves arrivent en retard puisque les temps de trajet ont été calculés. M. Meylan rappelle alors que certains élèves ont des jobs et doivent partir avant la fin des cours lorsque ces derniers sont décalés. M. de Weck répète que ces élèves sont fragiles et qu'il leur faut un cadre sécurisant. Il précise en outre que certains travaillent pour nourrir leur famille. Il mentionne ensuite que l'école ne laisse rien passer sur l'absentéisme et il ne croit pas que les échecs soient inhérents aux arrivées tardives mais plutôt au manque de concentration généré par la situation.

Une députée (Ve) déclare qu'il va falloir trouver une solution urgente et provisoire le temps que les bâtiments définitifs soient construits et demande pourquoi le DIP n'a pas fait le nécessaire pour mettre en place le scénario de la Seymaz. M. de Weck répond qu'il faut en parler à M. Rudaz

Un député (MCG) se demande ensuite si la proximité entre les élèves des différentes écoles est conflictuelle. Il se demande si les enseignants découragés par la situation sont nombreux. Un député (L) demande également pourquoi ne pas créer une aile supplémentaire sur le site d'Ella-Maillart, en lieu et place de la villa voisine qui appartient au canton.

M. de Weck répond que c'est finalement la création des HES qui a entraîné la création de seuils d'entrée avec des filières imposées. Il remarque que les normes d'admission à l'ECG ont changé. M. Meylan déclare qu'il existe une dichotomie entre une mission sociale qui incombe à l'ECG et la mission visant à préparer ces élèves à la concurrence. M<sup>me</sup> Abidi déclare que la situation ne permet pas de créer de lien social, mais elle observe qu'il n'y a pas de bagarre entre les élèves des différentes écoles.

M. de Weck mentionne qu'il n'y a pas eu de découragement jusqu'à présent. Mais il déclare que c'est l'absence de réponse du département à la lettre des enseignants qui a entraîné la pétition, laquelle représente la dernière carte. Il pense que les enseignants partiront après 2014 si rien n'est fait. Il ignore par ailleurs pourquoi la villa voisine est restée en place, mais il observe qu'une aile supplémentaire sur le site entraînerait une concentration d'adolescents très délicate.

## **5. Audition de M<sup>me</sup> Marianne Frischknecht, secrétaire générale du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

M<sup>me</sup> Frischknecht déclare que la situation est très inconfortable mais elle indique que les prévisions du SRED sont correctes à 0,04% depuis dix ans et que les PL d'investissement ont été déposés dans les temps. Elle rappelle qu'il faut compter six ans pour obtenir un bâtiment scolaire clés en mains et que ce sont des aléas externes qui rallongent les procédures. Elle évoque le projet de l'école de Frontenex qui ne sera disponible qu'en 2016 et elle constate qu'il aura donc fallu attendre 15 ans. Elle signale à cet égard qu'il y a encore un problème de délocalisation d'une association de modélisme qui utilise une partie du terrain. Elle rappelle qu'en 2002, une autre demande avait également été déposée pour la création d'une ECG supplémentaire aux Cherpines qui devait prendre la place du bâtiment provisoire d'Ella-Maillart. Or, elle remarque que ce bâtiment ne verra le jour qu'en 2018.

Elle signale par ailleurs qu'il faut également compter avec l'engouement croissant pour l'ECG et elle signale qu'il est envisagé de créer une nouvelle ECG à Meyrin, à Vernes sur un terrain en DS III nécessitant une dérogation.

Malgré ces difficultés, il a été possible d'accueillir les élèves en 2012 et elle mentionne que ce sera également le cas en 2013. Toutefois, elle déclare

qu'il est certain que 750 élèves ne trouveront pas de place dans une classe traditionnelle en 2014. Elle ajoute que différents scénarios sont en train d'être analysés et ont donné lieu à des discussions avec les associations professionnelles. Elle précise qu'une nouvelle date est prévue prochainement pour aller de l'avant dans cette réflexion.

Elle signale par ailleurs que M. Beer a saisi le Conseil d'Etat afin de permettre de dégager un scénario le plus admissible possible. Elle mentionne que sur les 750 élèves de plus, seuls 100 élèves proviendront du cycle puisqu'un certain nombre d'élèves doivent quitter le site des Bougeries pour la Santé et la Petite enfance. Concernant la P1835 elle déclare que le scénario de mixité dont il est question pour le cycle de la Seymaz n'est qu'un scénario parmi d'autres. Elle ajoute qu'un second scénario serait de vider un cycle et de l'attribuer au postobligatoire, le troisième scénario consistant à construire un bâtiment provisoire à Meyrin. Elle signale que les différentes idées ont été investiguées mais elle observe que rien n'est encore arrêté. Elle rappelle que créer un bâtiment provisoire coûte environ 50 millions de francs.

Elle ajoute que les associations professionnelles n'ont pas voulu s'engager pour le moment dans la réflexion, estimant que la décision devait relever du Conseil d'Etat et elle pense que les associations reviendront dans la réflexion par la suite. Elle déclare également que les bâtiments de Frontenex et des Cherpines se feront et qu'il est donc nécessaire de tenir jusqu'en 2018. Elle rappelle par ailleurs que les élèves de l'ECG sont les plus fragilisés et elle pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire au bénéfice des ECG à Genève.

Un député (MCG) s'étonne des chiffres et notamment des 750 élèves qui ne trouveront pas de place en 2014. Il évoque ensuite Ella-Maillart et il se demande ce qu'il faut dire au personnel de cette institution et si des délais peuvent être articulés. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que le scénario idéal serait la construction de la quatrième ECG à Meyrin. Concernant les Cherpines, elle remarque que M. Longchamp a articulé la date de 2020. Elle signale qu'il est nécessaire de dégager un scénario d'ici le mois de novembre 2012 et elle remarque qu'il est également possible que la situation d'Ella-Maillart s'améliore d'ici 2020.

Un député (MCG) déclare que la commission a reçu différentes pétitions concernant des déplacements d'élèves d'une rive à l'autre. Il observe que toutes les solutions semblent provisoires. Il déclare ensuite que le personnel d'Ella-Maillart a envoyé un courrier au Conseil d'Etat le 27 mars 2012 et n'a pas obtenu de réponse et s'en étonne. M<sup>me</sup> Frischknecht répond qu'elle va vérifier ce point.

Ce même député déclare qu'en visitant le site, la commission a vu une villa appartenant à l'Etat au milieu du site et demande pourquoi rien n'a été fait à cet égard. Mme Frischknecht répond qu'il était impossible de faire quelque chose et de déloger les habitants de cette villa selon les informations qu'elle a reçues.

Ce même député évoque le terrain qui est utilisé par l'association de modélisme. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que ce terrain appartient à la Ville.

Une députée (Ve) déclare que le fait d'intituler le problème « Crise des bâtiments du postobligatoire » est curieux et elle observe que tout semble être étudié dans l'urgence. Elle aimerait voir une planification. Elle trouve cette situation totalement anormale et se déclare étonnée que le Grand Conseil apprenne par le biais de ces pétitions ces problèmes. Elle demande comment le DIP va faire pour gérer la rentrée de 2014. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que le DIP a étudié tous les scénarios mais elle ne peut pas en dire plus. Elle déclare toutefois que les cinq cycles de la rive gauche ont un disponible 1 100 places. Elle mentionne encore que le département est prêt aux conséquences de ces scénarios.

La même députée a l'impression qu'il y a toujours un certain décalage entre la manière dont sont traités les problèmes qui affectent le cycle et l'ECG et elle demande si c'est en raison du nombre d'élèves ou de l'interventionnisme des parents. M<sup>me</sup> Frischknecht répond qu'il n'y a aucune divergence entre la DG du cycle et la DG du postobligatoire. Elle rappelle toutefois que le cycle a des contraintes bien différentes que le postobligatoire. Elle signale que des apprentis habitent à l'autre bout du canton et se rendent au pôle construction à Onex sans que personne ne dise quoi que ce soit. Elle signale encore que maintenir 700 à 800 élèves de 12 à 15 ans nécessite plus de surveillance que dans un bâtiment du postobligatoire, bien qu'un établissement de ce dernier type de 1500 élèves soit également difficile à gérer. Elle rappelle en outre qu'au niveau du postobligatoire, seul Sismondi a été construit, et ce, après avoir été un bâtiment provisoire qui a duré trente ans.

Une députée (PDC) remarque qu'outre l'aspect éclaté du site, il y a également la dimension provisoire qui génère un stress important, notamment pour des raisons de sécurité. Elle mentionne que les échanges entre les enseignants ne peuvent pas se produire à cause de ce côté fragmenté et elle demande ce que le département va pouvoir faire. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que même imaginer un bâtiment provisoire à Meyrin pour 2014 semble difficile. Elle pense qu'il faut poser la question à M. Rudaz. Elle déclare être inquiète pour les ECG mais elle observe qu'aucun problème de sécurité n'est remonté jusqu'à elle. Elle rappelle qu'un ingénieur de sécurité a été obtenu

pour ces bâtiments. Elle note qu'une solution doit absolument être trouvée pour 2014 et en priorité pour Ella-Maillart.

Un député (L) déclare avoir le sentiment que l'on fait avec les écoles ce qui a été fait avec les prisons et que tout se fait dans l'urgence. Il mentionne être stupéfait d'entendre que des bâtiments provisoires se montent à 50 millions de francs. Il aimerait avoir une carte du canton sur laquelle figurent les bâtiments du CO et du PO avec le nombre d'élèves. Il ajoute que les régions de recrutement seraient également une bonne chose. Il évoque ensuite les pétitions qui insistent sur la nécessité d'avoir un site unique et il déclare ne pas entendre de réponse sur ce point. Il observe que la visite de Aimée-Stitelmann a montré aux commissaires que de nombreuses classes semblaient disponibles et il ne comprend pas pourquoi les élèves d'Ella-Maillart doivent faire une demi-heure de trajet pour aller ailleurs. Il demande comment il est possible qu'une direction dise que Aimée-Stitelmann est son école et non celle d'Ella-Maillart. Il déclare ensuite qu'il semblerait que M. Rudaz soit parfaitement au courant de la situation mais que le problème relève de sa hiérarchie. M<sup>me</sup> Frischknecht fournira cette carte et les renseignements demandés par la commission (annexe 4). Elle pense qu'il serait intéressant d'entendre M<sup>me</sup> Marta Perucchi qui est en charge de la gestion du million de mètres carrés que gère le DIP, et qui appartient au DU. Elle rappelle que ce sont les directions générales qui gèrent les organisations des sites et elle pense qu'il faut poser la question de la mixité complète d'Aimée-Stitelmann à la direction du postobligatoire.

La commission prend acte que les établissements appartiennent au DU et non pas à une filière en particulier.

Un député (L) ajoute qu'il semble impossible de partager des locaux comme la bibliothèque et il constate également que des classes à Aimée-Stitelmann semblent vides. Il rappelle par ailleurs que dans le Mandement, les horaires des classes sont calqués sur les horaires des CFF et il pense que les directions doivent donner des directives claires aux écoles en indiquant que les locaux doivent être partagés. Il signale qu'Aimée-Stitelmann devait être à l'origine partagé entre l'EC et l'ECG et que les communes avoisinantes devaient participer financièrement. Dans le projet initial qui prévoyait un partage du bâtiment entre l'EC et l'ECG, il était également question d'une salle omnisport utilisée par les communes. Il demande ce qu'il en est et comment ce projet s'est transformé. Mme Frischknecht répond qu'elle doit se renseigner auprès de la direction générale. Elle remarque qu'il est possible que les modifications de filières aient entraîné l'impossibilité de créer une mixité entre l'EC et l'ECG. Elle pense qu'il est nécessaire d'avoir un soutien

politique fort dans cette affaire, compte tenu des résistances qui se sont déjà fait jour à l'égard des scénarios étudiés.

Une députée (R) souhaite en savoir plus sur la planification. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que les planifications analysent toutes les extensions prévues dans le canton comme les 14 000 logements du PAV. Elle ajoute que la Seymaz avait d'ailleurs été prévue pour les Communaux d'Ambilly, ce qui explique pourquoi cet établissement n'est occupé qu'à moitié. Elle déclare que le département conteste le fait de ne pas avoir planifié les besoins et elle répète qu'il faut au minimum six ans pour avoir un bâtiment scolaire. Elle déclare ensuite qu'il ne faut pas oublier que l'ECG compte 4 200 élèves et Ella-Maillart 800 élèves et elle répète que le DIP fait en sorte que ces élèves ne soient pas les parents pauvres du postobligatoire.

Un député (R) relève que les enseignants d'Ella-Maillart ne savent plus à quel saint se vouer et qu'ils sont découragés. Il pense que les élèves méritent d'avoir de l'attention. M<sup>me</sup> Frischknecht répond être parfaitement consciente que la situation d'Ella-Maillart doit être traitée en urgence. Elle répète qu'une quatrième ECG est prévue et qu'il est nécessaire de soutenir les enseignants de l'ECG. Elle remarque, cela étant, que M. de Weck n'a jamais abordé cette problématique avec elle mais déclare être ouverte à la discussion.

Une députée (PDC) relève que les pétitionnaires ne sont pas des personnes plaintives. Elle ajoute que ces personnes souhaitent simplement que la situation change. Elle se demande ensuite si la surélévation de Aimée-Stitelmann a été envisagée. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que c'est le département de l'urbanisme qui lance les projets. Elle ajoute que l'Etat est confronté à de réels problèmes financiers mais elle pense que le DU n'a pas réfléchi à cette possibilité de surélévation.

Un député (L) déclare qu'il s'agit à chaque fois d'écoles différentes. Or, il remarque qu'auparavant, on faisait des bâtiments souvent similaires. Il évoque à cet égard les douanes et il se demande s'il ne serait pas possible de reprendre des modèles existants en arrêtant de lancer des concours pour chaque école, ce qui prolonge d'autant leur construction. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que des procédures existent et que loi sur les marchés publics doit être respectée. Elle observe que les enseignants avaient la même demande.

Un député (MCG) évoque la lettre du 27 mars 2012 qui n'a pas obtenu de réponse et il observe que la secrétaire générale du département n'a pas connaissance de cette lettre. Il pense qu'il aurait été possible de trouver des solutions en commun. M<sup>me</sup> Frischknecht répond qu'il n'y a plus de lettre en souffrance adressée au Conseil d'Etat. Elle vérifiera ce qu'il en est. Elle



ajoute que la réaction à cette lettre a été de mener une réflexion sur différents scénarios.

Une députée (L) demande des commentaires à propos de la mixité dans un cycle, problématique combattue par la P 1835. M<sup>me</sup> Frischknecht répond que la première réaction a été la prise de position des enseignants publiée dans la presse. Elle ajoute que M. Beer a convoqué les enseignants le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une séance de travail et les enseignants ont alors expliqué les raisons de leur prise de position. Elle ajoute qu'à l'issue de cette séance, les associations professionnelles ont refusé de participer au comité de pilotage. Elle précise encore que la mixité serait envisageable à la Seymaz mais pas à Drize. Concernant la notion de mixité, le département s'est référé à des exemples à l'étranger et notamment dans le nord de l'Europe où les élèves demeurent dans le même bâtiment de la maternelle à la maturité. Elle remarque que les enseignants ont indiqué que toute une série de conditions seraient nécessaires si un tel scénario était accepté. Elle ajoute que la discussion s'est finalement arrêtée là.

## **6. Audition de M. Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire**

M. Rudaz explique que les bâtiments du postobligatoire accueillent aujourd'hui 23 600 élèves toutes filières confondues alors que leur capacité réelle est de 22 100 élèves, ce qui signifie un déficit d'environ 2 000 places. Il rappelle cependant que ce déficit a été compensé par le rehaussement des taux d'occupation, avec 103% dans les ECG. Il signale en l'occurrence qu'un bâtiment, pour bien tourner, doit présenter un taux d'occupation de 75%.

Il ajoute que les évolutions démographiques de ces années à venir seront modestes en comparaison de ces dernières années, avant de repartir brutalement à partir de 2018. Il signale, que les ordonnances fédérales et les exigences de formation de certaines filières modifient les taux des bâtiments et il précise qu'il s'agit de paramètres qui ne peuvent pas être contrôlés. Il indique ainsi qu'il est nécessaire à présent de multiplier par 2,5 le taux de formation dans le domaine de la petite enfance, ce qui implique que le pavillon de l'école des Bougeries va devoir être abandonné au profit de l'augmentation de la formation dans le domaine de la petite Enfance. Il ajoute que la modification pour l'école de commerce (OrFo) entre en vigueur en 2014, si bien que des classes préparatoires vont devoir se transformer en classes professionnelles avec des cours simulant la vie dans une entreprise, ce qui implique la nécessité d'utiliser trois fois plus de places qu'une classe standard.

M. Rudaz indique par ailleurs que les flux migratoires créent également des engorgements et il observe qu'il manquera 750 places réelles pour la rentrée 2014, ce d'autant plus que 400 places seront perdues pour l'ECG Ella-Maillart à Aimée-Stitelmann, laquelle devra récupérer l'espace en raison des gonflements des effectifs inhérents aux modifications des ordonnances fédérales. Il ajoute que le collège de Staël devra également récupérer les 100 places qu'il prête à Ella-Maillart afin de pouvoir accueillir de jeunes migrants. Il précise que ces élèves ne pourront pas être placés dans les autres ECG qui sont déjà largement saturées. Il indique que la situation est connue depuis longtemps, raison pour laquelle deux nouveaux bâtiments ont été demandés en 2001 par le DIP, outre Ella-Maillart.

Il mentionne que les délais de construction les plus rapides sont de six ans pour obtenir un bâtiment scolaire clés en mains ce pour autant qu'aucun obstacle ne survienne, mais il déclare que le postobligatoire a été confronté à des problèmes de terrains et d'oppositions multiples qui ont considérablement ralenti les démarches de construction. Il déclare par ailleurs que le cycle a fait sentir son urgence pendant longtemps et de manière plus exacerbée que le postobligatoire qui se retrouve aujourd'hui dans la situation du cycle de l'époque.

Il remarque ensuite que la question posée par Ella-Maillart est corollaire à la question de la crise des bâtiments puisque sa place est pour le moment suffisante pour assumer la gestion de ces flux démographiques. Il signale que la question d'une école multi-site vient parasiter le problème de manque de bâtiments au niveau du postobligatoire qui est un autre problème. Il pense que la direction pourrait trouver des solutions apaisantes pour le corps enseignant dans l'attente d'un bâtiment, attente qu'il estime à quatre ou cinq ans.

Un député (R) déclare que la Secrétaire générale évoquait 750 élèves qui n'auraient pas de places à la rentrée 2014 et demande ce qui est fait pour ces 750 élèves. Il demande ensuite si le bâtiment voisin entre Ella-Maillart et Aimée-Stitelmann ne pourrait pas être remplacé par une nouvelle aile de l'ECG. M. Rudaz répond que l'on connaît précisément les 750 élèves en question et il déclare que les solutions doivent être abordées de manière différenciée en fonction de l'émergence du bâtiment de l'école de Frontenex en 2018 qui modifie la problématique. Il déclare que si c'est le cas, il sera possible de trouver des solutions intermédiaires avant d'avoir l'espoir d'une construction aux Cherpines.

Il évoque alors en premier lieu l'école de commerce et il déclare que la perte du pavillon des Bougeries nécessite une solution immédiate, soit l'utilisation d'une partie du cycle d'orientation de la Seymaz. Il rappelle que

cette région regroupe cinq bâtiments qui ont un déficit d'occupation de 1 000 élèves. Il remarque que l'idée est d'isoler une des ailes de ce cycle pour ouvrir une petite école de commerce pour 300 élèves avec une entrée distincte évitant le croisement entre ces élèves et ceux du cycle, afin de tenir le coup jusqu'à l'ouverture de l'école de Frontenex. Il relève en outre que ces élèves sont stables et ne posent pas de problèmes de comportement. Il pense qu'il s'agit là de la solution la plus raisonnable et ce à moindre coût.

En ce qui concerne l'ECG Ella-Maillart, il déclare qu'il est impensable de placer cette école ailleurs compte tenu des flux d'élèves qui sont issus de cette région. Il ajoute que la première mesure à prendre est de coacher la direction et le personnel de l'établissement pour les amener à engager une politique de travail dans une école multi-sites avec une délégation de l'autorité à différents professionnels. Il pense que cela doit passer par la réorganisation de la direction d'Ella Maillart. Il ajoute, en ce qui concerne les places, qu'il est nécessaire d'augmenter le taux d'occupation de 80% à 100%, ou de compresser l'utilisation d'Aimée-Stitelmann pour conserver les places octroyées à Ella-Maillart, mais il observe que le problème de cette option serait le risque de voir la perte de la reconnaissance du titre de l'école de commerce puisque les exigences fédérales ne seraient plus respectées. Il ajoute qu'augmenter l'utilisation du cycle de Drize qui se trouve dans un périmètre sensible ne lui semble par ailleurs pas une solution judicieuse et présenterait des risques importants: en effet, le mélange entre les élèves du cycle et de l'ECG lui paraît être un cocktail explosif. Il déclare ne pas avoir de solution définitive pour le moment.

Quant à la villa voisine qui abrite des étudiants, il explique que sa disparation se heurte à l'opposition continuelle de la commune de Plan-les-Ouates portant sur les pavillons.

Un député (L) demande si le pavillon d'Ella-Maillart respecte les normes de sécurité. M. Rudaz répond que les normes sont respectées. Il ajoute qu'elles sont même confortables sauf en ce qui concerne les personnes handicapées puisqu'il n'y a pas d'ascenseur. Les élèves handicapés sont par conséquent envoyés dans d'autres ECG pour poursuivre leurs études. Il ajoute que la sécurité est plus sensible dans d'autres sites en raison des flux importants d'élèves.

Une députée (PDC) remarque que les escaliers d'Ella-Maillart sont plus étroits qu'à Henri-Dunant. Elle doute que les escaliers soient aux normes. M. Rudaz répond que ce pavillon est standard et conforme aux normes.

La même députée demande s'il ne serait pas possible de récupérer la villa à côté d'Ella-Maillart pour en faire des salles de classe. M. Rudaz répond que

la solution la plus évidente serait de construire deux nouveaux pavillons à côté de d'Aimée-Stitelmann. Mais il mentionne que c'est une question de temporalité qui empêche d'opter pour cette solution.

La députée poursuit en déclarant que la commission a constaté que la direction était très dévouée et très compétente mais elle ne pense pas qu'elle tiendra très longtemps le coup dans cette situation. Elle ajoute que l'utilisation de cette villa pourrait constituer une bouffée d'oxygène pour cette équipe. M. Rudaz répond que le département a attribué des moyens supplémentaires au décanat avec un doyen de plus et des temps de dégrèvement augmentés.

Une députée (Ve) déduit que l'ECG est un peu le parent pauvre du postobligatoire puisque la situation peut s'arranger facilement pour l'école de commerce. Elle observe qu'il n'a pas cité le projet de l'ECG de Meyrin et elle se fait du souci pour cette voie qui remporte un grand succès auprès des élèves. Elle demande si des engagements supplémentaires ont été opérés pour Ella-Maillart et si un budget existe pour ce faire. M. Rudaz répond que l'ECG est l'école qui s'est développée le plus ces dernières années, en raison des modifications opérées au sein du cycle du début des années 2000. Il ajoute que la population entrant au collège a augmenté mais que les résultats des élèves se sont également dégradés avec de nombreux transferts vers l'ECG. Il espère que ces statuts hybrides seront mieux déterminés dorénavant avec le nouveau cycle, et il observe que l'ECG augmente par ailleurs en volume en raison des filières HES. Il ajoute que l'école des Cherpines nécessitera encore beaucoup de temps pour voir le jour, comme l'école de Meyrin. Il pense que la direction d'Ella-Maillart est prête à travailler à présent avec des délégations d'autorité sur les différents sites. Il ajoute que le département travaille à la réallocation de moyens pour ce faire. Il précise que l'équipe de direction d'Ella-Maillart est suivi par un coaching notamment dans le but de lui faire accepter l'idée d'une école multi-sites. Il répète que cette école bénéficie d'un encadrement renforcé.

Une députée (L) s'étonne d'entendre ces commentaires au vu des explications données par l'équipe de direction ainsi que par la Secrétaire générale qui n'a pas évoqué le scénario du maintien d'une école multi-sites, mais plutôt une rocade entre différents bâtiments, ainsi que le projet de l'école de Meyrin et la réutilisation du cycle de la Seymaz. M. Rudaz répond qu'en réalité, son objectif est de trouver une solution viable pour 2014. Il ajoute que les solutions qui ont été proposées ont le mérite de la qualité mathématique mais demeurent fragiles en termes de coûts et d'acceptation. Il mentionne que la solution consistant à vider entièrement la Seymaz de ses élèves pose le problème de travaux d'importance nécessitant près de huit

mois de chantier pour pouvoir ensuite accueillir des filières de l'ECG. Il précise que cette solution se monterait à 13 millions de francs et résoudrait tous les problèmes mais il remarque que ce scénario n'est pas réalisable avant 2018 puisqu'il est question d'une opération massive. Il ajoute en l'occurrence qu'il lui a été répondu que l'ECG pourrait se contenter du cycle du Foron mais il mentionne que cette solution nécessiterait un investissement de 40 millions de francs. Il évoque ensuite Meyrin avec une solution semi-intermédiaire mais il remarque que la proximité de l'aéroport et la zone de la Gravière ne permettent pas de réaliser ce bâtiment dans le court terme. Il répète que le cocktail d'élèves du cycle et de l'ECG à Drize serait très préoccupant.

Cette même députée demande pourquoi la direction d'Ella-Maillart n'a pas parlé de ce scénario multi-sites et de son coaching. M. Rudaz répond qu'il y a des conflits de loyauté. Il ajoute que la direction savait en 2008 qu'elle allait travailler pendant une décennie sur une école multi-sites. Il mentionne que la perspective d'une direction qui dit « nous voulons un site unique » a pour but de calmer le corps enseignant, raison pour laquelle la position de la direction est unifiée et forte. Il observe toutefois que le principe de travailler avec deux doyens sur chaque site trouve l'agrément des collaborateurs.

Un député (R) cite M. Rudaz qui a dit que la rentrée 2014 ne pourrait pas avoir lieu et pourtant cette rentrée doit avoir lieu. M. Rudaz répond que si les solutions logistiques ne peuvent pas se réaliser, il sera nécessaire de faire entrer brutalement des mesures pour « enclasser » 750 élèves dans les bâtiments, entraînant une situation dans laquelle les espaces seront constamment occupés, les pauses de midi réduites, les horaires avancés et certains cours supprimés. Le député imagine que les syndicats seront opposés à ces mesures.

Un député (L) remarque que la Secrétaire générale a évoqué une école provisoire à 50 millions de francs et déclare que son groupe ne pourra pas accepter du provisoire à 50 millions de francs. M. Rudaz imagine qu'il n'est pas question d'une solution provisoire à 50 millions de francs à Meyrin, mais d'un bâtiment qui démarre sur du provisoire et qui se développe au fil des années pour devenir du définitif. Il ajoute qu'un tel scénario se monterait à une estimation standard. Mais il répète avoir de sérieux doutes en ce qui concerne la faisabilité du site de la Gravière.

## **7. Audition de M<sup>m</sup>c Marta Perucchi, directrice de la logistique du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

M<sup>m</sup>c Perucchi explique que tous les scénarios possibles ont été explorés. Elle mentionne qu'il y a différents intervenants et différentes problématiques qui se croisent, avec le travail du SRED conjointement aux directions générales concernées, les projets de construction du canton (planification des constructions, solde migratoire,...) et elle mentionne que l'étude est réactualisée tous les trois ans. Elle ajoute que cette étude confirme les demandes de bâtiments neufs. Elle remarque que le conseiller d'Etat en charge du DIP valide ensuite les conclusions et elle mentionne que le DU lance alors une recherche de terrain. Elle rappelle qu'entre le dépôt de la demande de construction d'une école par le DIP et la remise des clés au directeur, le délai incompressible est de six ans. Elle précise que le moindre grain de sable rallonge les délais. Elle signale que l'étude du DU est menée conjointement avec l'office de l'urbanisme. Elle déclare qu'il ne s'agit pas d'un processus simple et que de nombreuses variables interviennent. Elle remarque que l'exemple de l'école de Frontenex est en l'occurrence l'un des pires cas de la République.

Une députée (Ve) évoque le projet de Meyrin et demande ce qu'il en est. M<sup>m</sup>c Perucchi répond que la demande date de 2007. Elle ajoute que le site des Vernes avait été identifié mais qu'il a fallu batailler contre la commune pendant trois ans. Elle précise qu'ensuite la commune a proposé le terrain de la Gravière qui avait été écarté à l'origine pour des raisons de bruit. Elle mentionne que le service concerné indiquait originellement que ce terrain était compatible en termes de bruit mais il semblerait que le service soit revenu sur son avis depuis trois semaines. Elle déclare qu'il a été demandé à M. Longchamp de reprendre le dossier et elle signale qu'il y aurait peut-être une possibilité aux Vergers.

Cette même députée demande quels sont maintenant les délais pour l'école de Frontenex. M<sup>m</sup>c Perucchi répond que le Conseil d'Etat a priorisé ce projet et elle déclare que le délai le plus court serait 2017. Elle mentionne que le chantier pourrait commencer en 2014.

Une députée (L) est très étonnée par le problème de bruit à la Gravière puisque le terrain est parallèle à la piste de l'aéroport et qu'il est entouré d'immeubles et demande quel est l'argumentaire. M<sup>m</sup>c Perucchi répond qu'elle ne l'a pas encore vu. Elle explique que la partie nord du site faisait l'objet d'une dérogation par rapport aux valeurs limites en matière de bruit et qu'il était prévu de mettre les salles de gym du côté où il y aurait les dérogations. Mais elle signale qu'une étude plus approfondie aurait fait apparaître que des dérogations plus importantes qu'un décibel. Elle ajoute

qu'il est également possible que l'agrandissement de l'aéroport implique que des zones soient protégées.

Un député (L) demande ce que fait la direction logistique du DIP et combien de collaborateurs compte ce service. M<sup>me</sup> Perucchi répond que c'était un service technique créé dans les années 70. Elle ajoute qu'il fallait un service qui traduise les demandes du DIP auprès du DU. Elle précise que ce service est l'interface entre les deux départements. Il comprend 10 collaborateurs. Elle ajoute que les fiches techniques sont rédigées par son service. Elle mentionne qu'un ingénieur sécurité lui a été adjoint il y a deux ans afin de gérer les risques au sein des bâtiments et de l'organisation scolaire. Elle signale que son service s'occupe également de la gestion des cafétérias.

Ce même député signale qu'un commissaire demandait pourquoi il faut systématiquement faire un concours pour construire un bâtiment à Genève, et pourquoi ne pas reproduire des modèles déjà définis. M<sup>me</sup> Perucchi répond que c'est l'office des bâtiments qui peut répondre à cette question. Elle ajoute que c'est une question récurrente et elle déclare avoir demandé s'il n'était pas possible d'étudier un système modulaire pour les bâtiments provisoires. Elle rappelle qu'il y a tout de même des exigences métiers et elle pense qu'il ne serait pas inutile d'entendre la SIA. Elle évoque encore l'exemple du cycle de Cayla qui avait fait l'objet d'un concours d'idées, lequel avait soulevé un tôle auprès de la SIA.

Une députée (PDC) demande ce qu'elle pense du devenir de la villa située entre Ella-Maillart et Aimée-Stitelmann et qui pourrait être un lieu de respiration pour les équipes de ces deux écoles. M<sup>me</sup> Perucchi répond que son service approuve toutes les étapes de la construction d'un bâtiment puisqu'il fait l'expertise et vérifie que le bâtiment est conforme aux nécessités du DIP. Elle évoque ensuite la villa et déclare qu'en principe elle devait être démolie. Elle ajoute que le DCTI avait décidé ensuite de la garder et de la louer à des étudiants de l'Université. Elle signale ne pas avoir reçu de demandes de la part d'une direction générale pour faire quoi que ce soit de cette villa.

## **8. Audition de MM. René Duvillard, directeur de la gestion et de l'exploitation, et Michel Turin, chef de service de la gérance du département de l'urbanisme**

Cette audition a pour but d'éclairer la commission sur la situation de la villa sise entre les bâtiments de l'EC Aimée-Stitelmann et Ella-Maillart.

M. Turin présente des photos des lieux aux commissaires et explique qu'un contrat de bail existe depuis 2005 entre le canton et l'Université. Il

ajoute que ce contrat de bail est résiliable en tout temps, moyennant un délai d'un mois. Il remarque que l'Université loue cinq chambres à des étudiants pour un montant similaire à ce que demande le canton. Il précise que cette villa mesure 140 m<sup>2</sup>. Il signale encore que la parcelle mesure 2 000 m<sup>2</sup>.

Le président remarque que c'est donc le canton qui en est propriétaire.

M. Turin précise que l'idée à l'origine était de ne pas laisser cette villa inoccupée afin d'éviter un squat.

Un député (R) demande quel sont les loyers de ces chambres. Il remarque ensuite que le canton a besoin de places pour la rentrée 2014 puisque d'aucun disent qu'elle sera difficile. Il se demande si raser cette maison et la remplacer par une annexe pour les deux écoles serait possible et demande également si la commune pourrait émettre des oppositions. M. Turin répond que le loyer est de 21 000 F par année, soit 1 750 F charges non comprises par mois. Il ajoute que le canton a repris contact avec l'Université pour ajuster les prix de location qui selon expertise devraient être de 31 140 F. Il déclare que l'acquisition de cette parcelle devait également servir à l'extension des écoles, laquelle n'était plus à l'ordre du jour depuis 2005 et qu'il n'y a pas de projet en ce sens.

Ce même député constate que l'avenir de ce bâtiment est donc d'en augmenter le loyer. M. Duvillard mentionne que c'est l'avenir en ce qui concerne son département uniquement.

Une députée (R) demande si la location de la maison a été faite avant le projet de construction de l'école. M. Turin répond que le contrat de bail date du 1<sup>er</sup> février 2005.

Une députée (Ve) demande si ce sont toujours les mêmes étudiants qui habitent cette villa. M. Turin ne le sait pas et déclare que c'est l'Université qui gère cette question.

Le Président propose d'adresser un courrier à l'Université. Ce principe est adopté à l'unanimité :

En faveur : 14 (2 PDC, 3 Ve, 1 S, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
---

La réponse à ce courrier figure en annexe 5.



**9. Audition de MM. Marc Andrié, directeur des investissements, du patrimoine et des actifs, et Patrick Armaingaud, directeur général de l'office des bâtiments du département de l'urbanisme**

M. Andrié déclare que cette villa a coûté 740 000 F au canton et qu'il est évident qu'il aurait été maladroit à l'époque de dire que la villa était achetée pour la détruire. Il ajoute qu'il fallait donc trouver un programme pour ce bâtiment. Il rappelle par ailleurs qu'à l'époque, le but était de diminuer les superficies des écoles par souci d'économie et il remarque que personne ne pouvait pronostiquer qu'il y aurait un tel besoin à présent. Il signale ensuite que les effectifs du DIP sont revus tous les trois ans afin d'envisager les perspectives. Il ajoute qu'une ECG 3 et une ECG 4 à Meyrin sont prévues, mais il mentionne que c'est une question de temps, de moyens et de terrains.

Un député (R) demande pourquoi ne demander que 21 000 F de loyer au vu du prix d'achat. Il demande également ce qu'il est advenu du projet initial et s'il est possible de trouver des traces des décisions. Il remarque ensuite qu'il n'est pas correct de dire qu'en 2002 il n'était pas possible de déterminer les besoins puisque plusieurs personnes tiraient déjà les sonnettes d'alarme. Il déclare alors que l'ECG Ella-Maillart est déjà très serrée et que dans deux ans, il ne sera pas possible de placer 750 élèves. Il demande donc pourquoi ne pas utiliser ce terrain. M. Andrié répond que ce sont les utilisateurs qui doivent définir leurs besoins. Il rappelle ensuite que le site qui avait été déclassé était dévolu uniquement à Aimée-Stitelmann, ce qui est le cas hormis cette villa. Il ajoute que son service suit la ligne définie par le conseiller d'Etat. Il répète que la prévision des effectifs n'était pas aussi forte que ce qu'elle est à présent.

Un député (L) remarque que le canton a acheté cette parcelle dans le cadre du projet Aimée-Stitelmann mais il n'en comprend pas la raison puisque le canton n'en n'avait pas d'utilité. Il demande qui est le correspondant de leur service au sein du DIP, M. Rudaz ou M<sup>me</sup> Perucchi. Il déclare ensuite qu'il y a maintenant une situation de crise et il demande s'il est possible de détruire cette maison rapidement et de construire du provisoire à moins de 50 millions de francs. Il demande en l'occurrence s'il n'existe pas des dérogations possibles dans ce cas de figure.

M. Armaingaud répond que la personne de contact au sein du DIP est M<sup>me</sup> Perucchi. Il ajoute que le département décide parfois d'acheter un bâtiment puisqu'avoir un terrain privé au milieu d'un ensemble comme une école peut être ennuyeux. M. Andrié ajoute qu'à l'époque, il n'était pas question de conserver cette maison. Il explique qu'il y a eu toutefois une modification en cours de route, et que le conseiller d'Etat en charge de son département avait ensuite décidé qu'il fallait conserver ce bâtiment. Il précise

que cette modification qui avait entraîné un second tour de concours avait généré des problèmes pour les architectes. M. Andrié pense qu'il est possible de faire quelque chose à l'emplacement de la villa voisine à Ella-Maillart. Il rappelle cependant qu'il y a des questions de délai et d'argent.

Un autre député (L) remarque qu'il est également question de faire une ECG aux Cherpines. Il demande pourquoi ne pas reprendre des plans existants, comme les plans de Aimée-Stitelmann plutôt que de réinventer la poudre. M. Andrié répond que ce n'est pas aussi simple puisque le site des Cherpines mesure 60 000 m<sup>2</sup> et qu'il faut équiper ce terrain, plus la boucle du tram et la place du village à créer. Il remarque qu'il y a en outre le problème des terrains. Il rappelle à cet égard que le prix du m<sup>2</sup> est de 450 F mais que pour des équipements publics, le prix se monte à 110 F le m<sup>2</sup> et qu'il est donc question de lisser le tout.

Le député déclare qu'il est tout de même possible de reprendre les mêmes plans. Il pense qu'il devrait être possible d'avoir une salle de gym standard. Il demande ensuite pourquoi ne pas faire des remaniements parcellaires comme dans le canton de Vaud et établir un prix moyen du m<sup>2</sup>. Il précise que cela évite les discussions. M. Armaingaud répond que c'est ce qui est justement en cours. Il précise que son département aimerait bien avoir également des plans standards mais il rappelle qu'il n'a pas la main sur toutes les procédures. M. Andrié rappelle qu'il est possible de procéder à des appels d'offres ainsi qu'à des concours. Cela étant, il remarque qu'il y a des associations en face du département qui indiquent que les ingénieurs et les architectes payent également leurs impôts et que l'Etat doit leur fournir du travail.

Une députée (Ve) déclare que l'on sait que l'ECG a un succès grandissant depuis 2004 et remarque que la commission des travaux a toujours été agacée par la non-planification des bâtiments scolaires. Elle rappelle qu'elle avait déposé une motion allant dans ce sens en mai 2011 sans pour autant obtenir de réponse à ce jour. M. Andrié répond que le projet de Frontenex va se réaliser. Il ajoute qu'il a été demandé de déposer le PL pour le transfert du terrain de foot assez rapidement, ainsi que le PL portant sur le barreau Frank-Thomas. Il évoque encore le PL de P+R et signale que celui-ci sera plus difficile. Il indique encore qu'une solution a été trouvée pour le terrain de modélisme. Il signale que le projet de Frontenex est prévu pour 2018.

Cette même députée demande ce qu'il en est des cycles sous-occupés. M. Andrié déclare que la Seymaz est prévu mixte CO/PO.

Une autre députée (Ve) évoque à nouveau la villa et remarque qu'à aucun moment il n'a donc été envisagé d'utiliser ce terrain pour développer une

meilleure utilisation de la surface. M. Armaingaud répond qu'il n'y a pas eu de plan clairement établi.

Cette députée ne comprend pas que la planification n'ait pas recensé ce terrain. M. Armaingaud répond que le DIP ne s'est pas exprimé sur un éventuel besoin dans ce périmètre. M. Andrié ajoute que le cri d'alarme est venu très récemment de la part du DIP.

Une députée (PDC) précise que c'est la commission qui a tiré la sonnette d'alarme.

Elle poursuit en demandant si à aucun moment, il n'a été envisagé d'utiliser cette villa pour la direction d'Aimée-Stitelmann ou d'Ella-Maillart. M. Andrié répond par la négative en mentionnant que le DIP préfère que ces locaux se trouvent à l'intérieur des bâtiments scolaires. Il signale que l'appartement du concierge se trouve également à l'intérieur de l'école.

Un député (L) remarque que le DIP exprime donc ses besoins et que le DU les réalise. Il se demande si un contrôle est fait ensuite par le DU quant à l'utilisation des bâtiments. Il observe par exemple qu'à Aimée-Stitelmann, certaines classes semblent n'être utilisées que trois heures par semaine. M. Armaingaud répond que cet aspect ne fait pas partie de la mission du DU.

Une députée (R) remarque que le DIP a déposé une demande d'urgence il y a trois mois et elle observe que des négociations se mènent en parallèle pour augmenter le loyer de la villa. M. Armaingaud répond par la négative et déclare que le DU est en négociation sur l'entier de son parc de bâtiments pour en augmenter les loyers mais il mentionne que ce n'est pas le cas pour ce bâtiment.

Elle observe que la communication au sein de l'office des bâtiments n'est pas optimum, car les personnes du Service de la gérance auditionnées précédemment viennent d'affirmer le contraire. M. Armaingaud répond que la question d'une meilleure circulation des informations au sein du département est effectivement en cours de discussion.

Une députée (L) observe qu'il est donc possible de créer une annexe à l'école mais elle remarque qu'il semblerait que la commune soit opposée à cette idée en raison de densité d'élèves. M. Andrié rappelle que le nombre d'élèves est énorme dans un périmètre très restreint autour d'Ella-Maillart. Il ajoute que la commune de Plan-les-Ouates s'oppose donc à une extension. Il rappelle qu'un projet d'extension nécessiterait en outre au minimum cinq ans pour sa réalisation.

Cette même députée évoque ensuite le projet de Meyrin. M. Andrié répond que ce site ne respecte pas les normes sur le bruit en raison des avions. Il ajoute que les dérogations sont déjà importantes sur ce périmètre et

qu'il ne sera pas possible d'obtenir une dérogation supplémentaire. Il précise qu'un nouveau terrain est donc en cours de recherche.

Un député (R) demande s'il est possible de réquisitionner une école primaire. M. Andrié répond qu'il semblerait que des classes d'une école primaire à la Gradelle soient vides et qu'une mixité soit envisagée. Mais cela nécessitera bien entendu un accord de la commune.

Un député (L) observe que le fonds de la crise de 2014 est un manque d'anticipation de la part du DIP puisque ce dernier n'a rien dit. M. Andrié répond que lorsque l'école a été terminée M. de Weck a dit que la place manquerait. Il pense en outre qu'il devrait être possible de mieux gérer l'espace de l'EC Aimée-Stitelmann.

Une députée (R) remarque que l'on sait depuis 2009 qu'il y aurait tôt ou tard un problème de rentrée puisque le projet des Cherpines prenait du retard. M. Andrié répond que la Gravière représentait le projet de substitution.

#### **10. Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

M. Beer insiste tout d'abord sur un élément important, soit le traitement de ces pétitions qui sont en lien très direct avec les compétences du Grand Conseil. Il rappelle en effet que c'est le Grand Conseil qui vote les budgets. Il remarque ensuite que la problématique relève de l'augmentation extrêmement forte des effectifs du postobligatoire. Il ajoute que ce phénomène est lié à une modification des comportements puisque les jeunes gens qui rentrent dans cette filière changent plus fréquemment de trajectoires, entraînant une durée des études plus longue qu'il y a dix ans. Il ajoute qu'il y a également un effet de croissance démographique qui entre en jeu.

Il rappelle ensuite que le département proposait il y a dix ans deux bâtiments supplémentaires pour le postobligatoire et deux bâtiments pour le cycle. Il constate qu'aujourd'hui, trois bâtiments ont été construits et que le département attend la réalisation du quatrième bâtiment. Il signale que cette échéance conduit à la construction d'un cinquième bâtiment pour le postobligatoire. Il observe également que la situation a conduit à avoir un établissement éclaté sur plusieurs sites, soit Ella-Maillart. Il ajoute que le département attend donc cette réalisation qui dépend de plusieurs contraintes relevant d'oppositions et d'autorisations communales.

Il aimerait dire que son département est régulièrement entravé par un certain nombre de contraintes extérieures au DIP. Il aura ainsi fallu attendre cinq ans pour rénover le collège Sismondi. Il explique que le département a obtenu deux éléments, notamment l'espoir que le collège de Frontenex puisse

être réalisé pour la rentrée 2017 mais il pense que cette date est trop optimiste et qu'il faut plutôt compter sur 2018. Il ajoute que le département travaille sur des scénarios additionnels comme celui de Meyrin ou celui des Cherpines.

Il rappelle ensuite que le département a déjà un établissement dans des bâtiments provisoires. Il ajoute que l'organisation est extrêmement créatrice et demande beaucoup d'adaptations, notamment de la part du corps enseignant et des directions mais également des élèves. Il imagine qu'il sera nécessaire de réfléchir à modifier les plages horaires et peut-être de faire débiter des cours plus tôt ou de les faire finir plus tard. Il précise en effet que les classes sont occupées à près de 99%.

Il remarque ensuite qu'il est envisagé d'affecter une aile indépendante du collège de la Seymaz à des élèves de l'école de commerce. Il ajoute que la seconde idée serait de travailler sur les premières années de l'Ecole de culture générale de manière décentralisée avec un très fort encadrement.

Il remarque avoir entendu la possibilité de vider un cycle de ses élèves et d'y placer des élèves du postobligatoire. Il rappelle cependant que le principe est de gêner le moins possible les élèves, leurs parents et les enseignants. Or, si un cycle d'orientation est vidé, il sera nécessaire de modifier l'entier de la carte des cycles d'orientation, par effet ricochet. Il rappelle par ailleurs que trois cycles d'orientation ont été construits en dix ans, sans compter les rénovations très lourdes du cycle de Cayla et de la Florence. Le problème véritable relève des terrains à disposition. Il signale que créer un établissement scolaire nécessite des bus, des salles de gym et des installations qui ont aussi un coût.

Un député (MCG) signale qu'il y a un problème relationnel entre Ella-Maillart et l'EC Aimée-Stitelmann, notamment en matière de prêt de salles. Il précise qu'Ella-Maillart reçoit par exemple des informations très tardivement à propos de locaux vides qui pourraient être utilisés. Il observe par ailleurs qu'il y aurait un problème de densité à l'égard du nombre d'étudiants à Planles-Ouates, ce qui inquiète les autorités de cette commune. Il pense que le problème va se multiplier puisque la nouvelle Constitution prévoit la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Il évoque ensuite la France voisine et demande s'il n'y a pas un trop plein dans les écoles de la région.

M. Beer répond par la négative et déclare qu'il n'y a pas plus d'élèves à Genève qui viennent de France voisine. Il déclare ensuite que l'application de la nouvelle Constitution est prévue pour 2018 et il remarque que la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans permet de régler un problème puisque sortir de l'école sans formation conduit au chômage. Il ajoute que la pression sera effectivement plus forte en 2018 puisque les effectifs augmenteront mais il

précise qu'il ne s'agira pas des mêmes classes d'âges. Il espère surtout que le nombre d'apprentis augmentera et il pense qu'il sera nécessaire de travailler avec les entreprises afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissages. Il évoque ensuite les relations entre les directions des deux écoles et il mentionne qu'il y a parfois des caractères qui ne permettent pas toujours de trouver des solutions. Il rend hommage toutefois à la direction générale qui a permis de calmer les choses.

Un autre député (MCG) demande s'il n'aurait pas été possible d'être plus visionnaire à l'égard de la démographie et des modifications de comportements au sein des filières de formations. M. Beer déclare que le département n'a pas été surpris puisque cette augmentation était voulue.

Un député (R) demande ce qu'il faut répondre aux collaborateurs d'Ella-Maillart qui sont dans une situation difficile. Il évoque ensuite la rentrée de 2014 et mentionne qu'il a été question de 750 élèves qui ne trouveraient pas de place. Or, il remarque que ce n'est pas une aile mais tout un établissement qui est nécessaire pour loger 750 élèves. Il évoque ensuite la villa se trouvant entre Ella-Maillart et l'EC Aimée-Stitelmann et demande s'il est possible de dégager une solution dans ce périmètre. M. Beer répond ne pas être certain qu'un projet de ce type remporterait l'enthousiasme de Plan-les-Ouates. Il ajoute qu'il faudrait raser et reconstruire et il mentionne que ce sont des éléments qui sont à l'étude. Il répète que le département travaille pour le moment avec les bâtiments existants ainsi qu'avec les horaires. Il répète que la situation ne sera pas détendue avant cinq ou six ans et il pense qu'il faudra un minimum d'aménagements qui ne sont pas, selon lui, dramatiques. Il ne croit pas qu'utiliser une aile d'un cycle pour des élèves de vingt ans soit si horrible. M. Beer relève qu'avec un aménagement de l'horaire, il sera possible de trouver une solution. Il ajoute qu'il est également envisagé d'utiliser un bâtiment scolaire se trouvant sur la commune de Chêne-Bougeries qui a vu une décade des effectifs. Il répète qu'un certain nombre d'élèves de première année de l'école de culture générale suivront des cours dans des cycles en cas de nécessité.

Une députée (PDC) remarque que l'un des éléments les plus perturbants pour les responsables d'établissement relève de l'éclatement des sites et demande s'il ne faudrait pas plutôt envisager de les regrouper. M. Beer répond qu'il est nécessaire d'avoir un nombre d'établissements répondant aux besoins. Il ajoute que le message qui est envoyé est plutôt d'avoir des bâtiments provisoires à la place de créer des mixités. Mais il mentionne que s'il était possible de créer une cité de bâtiments provisoires, il serait possible d'y créer des bâtiments durables. Il répète que les terrains manquent à

Genève. Il précise avoir passé en revue le territoire avec M. Longchamp il y a trois semaines et il déclare qu'il n'y a pas de possibilités.

Un député (L) remarque que la commission a visité l'école de commerce et déclare qu'il a été possible d'observer que certaines classes n'étaient utilisées que trois ou quatre heures par semaine. Il a le sentiment qu'il y a une lutte des classes qui est en cours avec des petits chefs qui luttent les uns contre les autres. Il évoque ensuite le terrain de Frontenex et il déclare s'y être rendu. Or, il remarque qu'il est question de 800 m<sup>2</sup> de bitume et pense qu'il est possible de trouver un périmètre de cette dimension dans le canton pour ce club de modélisme. Il signale ensuite que la Golette est encore plus sous l'aéroport, tout comme des milliers d'habitants, que le terrain de la Gravière. Et il pense que les ingénieurs sont capables de trouver des solutions pour limiter les décibels. M. Beer répond que le postobligatoire utilise à 89% les salles, ce qui est très élevé. Il ajoute que les marges qui existent encore sont évidemment protégées, raison pour laquelle la direction analyse les établissements à la loupe. Il remarque que ces préoccupations sont celles de son département au quotidien. Au sujet de la Golette, il déclare que plus les normes sont nombreuses, moins il est possible de diriger les choses. Il ajoute que le cycle de la Golette ne pourrait pas être construit de nos jours. Il évoque ensuite le club de modélisme et il explique qu'une résolution au sein de la Ville de Genève vise à soutenir ce club pour un échange de terrain de foot, raison pour laquelle la Ville fait blocage. Il signale encore que M. Longchamp est d'accord d'anticiper sur un certain nombre de procédures afin d'accélérer les choses.

Une députée (Ve) demande ce qu'il en sera des déplacements d'élèves l'année prochaine. Elle remercie le magistrat pour les projets qui ont été évoqués, mais elle observe que placer des élèves de culture générale dans des cycles est le moins bon scénario à l'égard de l'image que ces élèves ont d'eux-mêmes. M. Beer en prend note mais il remarque qu'il n'y a pas de problème d'image chez ces élèves. Il rappelle que c'est un plan de réserve.

Un député (L) se demande comment il a été possible de construire un cycle pour les Communaux d'Ambilly qui seront construits un jour ou l'autre. Il ajoute que l'école de commerce Aimée-Stitelmann était conçue à l'origine pour être un établissement scolaire mixte, ce qui n'a finalement pas été le cas puisqu'il a été attribué à l'école de commerce; il remarque avoir l'impression que tout est fait à l'envers du bon sens. M. Beer signale qu'il y a parfois des déphasages entre les constructions de logements et les créations de bâtiments scolaires. Il remarque alors que l'exiguïté du territoire et l'exercice des droits politiques à Genève ne sont pas similaires à ce qui se passe dans les autres cantons. Il déclare ensuite qu'il est nécessaire de

modérer les propos à l'égard d'Aimée-Stitelmann. Il rappelle en effet qu'il est difficile de pronostiquer ce que vont faire les élèves dont les effectifs sont connus. Il ajoute qu'il était envisageable de penser que l'école de commerce prendrait plus d'importance que ce qui a été.

Le député (L) demande s'il est possible d'aménager Aimée-Stitelmann pour accueillir de nouveaux élèves. M<sup>me</sup> Perucchi répond qu'il ne serait pas possible d'accueillir des élèves supplémentaires, notamment à cause des salles de gym. Elle pense qu'il serait préférable d'attribuer un effort financier à la construction d'une nouvelle école plutôt qu'au réaménagement d'Aimée-Stitelmann.

Une députée (L) remarque que la commission a reçu deux pétitions qui reflètent un malaise profond sur ce sujet. Elle observe qu'il n'y a pas eu de réponse spécifique concernant les dispositions qui ont été prises au sujet d'Ella-Maillart et elle aimerait avoir des éléments concrets à donner en réponse à ces pétitions. M<sup>me</sup> Perucchi rappelle qu'un secteur d'Aimée-Stitelmann est attribué sans discussion à Ella-Maillart. Elle ajoute que la direction du postobligatoire mène une analyse très fine.

M. Beer signale qu'il fera parvenir à la commission un courrier très détaillé sur les différentes mesures qui ont été prises pour l'ECG Ella-Maillart. Mais il tient à répéter qu'il convient également de travailler sur les relations entre les personnes.

## **11. Audition de M<sup>me</sup> Geneviève Arnold, conseillère administrative de la commune de Plan-les-Ouates, et de M. Dinh Manh Uong, conseiller administratif de la Commune de Confignon**

M<sup>me</sup> Arnold déclare que les écoles sont un sujet sensible qui ont suscité de nombreuses discussions dans le voisinage de l'école de commerce Aimée-Stitelmann. Elle ajoute que la commune a donné de longues explications au voisinage en rappelant qu'Ella-Maillart était un pavillon provisoire. Elle précise que la commune a travaillé de près avec les directions des deux écoles pour donner ces explications. Elle rappelle que cet aspect provisoire était inhérent à la perspective d'un projet de construction d'école à la route de Base. Mais elle remarque qu'entre temps est arrivé le projet des Cherpines. Elle déclare alors que la commune regarde de près ces installations scolaires et elle mentionne que le plus important pour la commune est une bonne mixité entre les différentes écoles. Elle ajoute que la commune aimerait voir la disparition du bâtiment provisoire Ella-Maillart afin que le projet du préau de Aimée-Stitelmann puisse se terminer, et attend donc la réalisation d'un



projet pour le postobligatoire. Elle précise également partager l'opinion des pétitionnaires quant à l'éclatement d'Ella-Maillart.

Une députée (PDC) remarque qu'il y a une réelle concertation entre le DIP et la commune. Elle mentionne que l'idée actuelle serait plutôt de développer le site en créant un véritable campus afin d'éviter l'éclatement des cycles, et elle se demande si un projet de ce type est envisageable. Mme Arnold répond que le principe du campus est intéressant mais elle pense qu'il est nécessaire de réfléchir aux transports publics. Elle rappelle que ce problème était déjà apparu lors de la mise en fonction d'Aimée-Stitelmann. Elle signale que les flux sont très importants aux heures d'entrée et de sortie des cours. Elle ajoute qu'il a également fallu résoudre la question de l'occupation des bas d'immeubles par les étudiants pendant leur pause. Elle pense que le périmètre des Cherpines devrait permettre d'échelonner le flux successif de jeunes. M<sup>me</sup> Arnold rappelle que différentes associations se sont créées pour défendre le bien-être dans ce périmètre. Elle ajoute qu'il conviendrait également de mener une concertation entre la commune, les entités scolaires et les associations.

Un député (UDC) remarque que l'ECG 3 est prévue à Confignon et non à Plan-les-Ouates. Mme Arnold acquiesce.

Il demande ce qu'il en est d'un deuxième bâtiment provisoire sur le site. M<sup>me</sup> Arnold répète qu'il est nécessaire de finaliser le maillage en direction des Cherpines et elle mentionne que ce périmètre est censé être une place publique.

Il demande également si la commune attend la démolition de la villa qui se trouve derrière Ella-Maillart. Mme Arnold répond que c'est l'Etat qui a choisi de conserver cette villa. Elle ajoute que si elle devait rester, il faudrait lui conférer une officialité.

Une députée (R) constate donc que la commune attend la démolition d'Ella-Maillart. M<sup>me</sup> Arnold répond que le projet d'Aimée-Stitelmann prévoyait un léger amphithéâtre à la place de ce bâtiment provisoire. Elle précise que c'est ce projet qui avait été « vendu » à sa commune.

M. Dinh Manh Uong déclare que le projet d'école sur le territoire de sa commune a été traité dès 2007, suite à la proposition du canton. Il ajoute que sa commune ne voit aucun inconvénient à accueillir cette école, raison pour laquelle Confignon et Plan-les-Ouates ont pris contact en 2008 avec le Conseil d'Etat pour lui donner leur préavis positif. Il précise que la seule demande était d'inclure ce projet d'école dans un projet d'urbanisation plus large, ce qui a abouti au projet de déclassement des Cherpines. Il rappelle alors le référendum et le vote de 2011 portant sur les Cherpines et il

mentionne que le projet d'école a toujours été pris en compte. Mais il remarque que c'est le timing qui a été modifié. Il observe qu'au début, le canton envisageait l'ouverture de cette école pour 2012, et il remarque qu'il est maintenant question de 2018. Il signale que sa commune n'a pas de contact direct avec le DIP puisque tout est géré par le département de l'urbanisme. Il répète que sa commune ne voit aucun inconvénient à ce projet.

Um député (UDC) comprend que Confignon n'est pas opposé à l'implantation de l'ECG 3 sur son territoire. M. Dinh Manh Uong acquiesce.

Ce même député demande quel avait été le résultat du vote de la commune de Confignon lors du référendum contre le déclassement des Cherpines-Charrotons. M. Dinh Manh Uong répond que la majorité des gens s'était prononcée contre le déclassement de cette parcelle.

Il demande s'il n'y aura pas d'oppositions contre la construction. M. Dinh Manh Uong répond qu'il y a déjà eu de nombreux contacts avec les habitants notamment dans le cadre du PLQ. Il ajoute que différentes associations ont été conviées à de multiples séances et il observe que les gens sont maintenant favorables au projet des Cherpines.

Il remarque que la commune de Plan-les-Ouates a indiqué ne pas vouloir de l'ECG sur son territoire ni même de bâtiment provisoire. Il se demande si la commune de Confignon serait prête à accueillir des bâtiments provisoires quelques temps. M. Dinh Manh Uong répond qu'il est évidemment nécessaire d'étudier cette question. Il déclare, cela étant, qu'il y a une zone dédiée à l'installation de l'ECG dans le projet des Cherpines et il pense qu'il est nécessaire de trouver un accord avec les propriétaires privés. Il pense que si sa commune est favorable au plan de déclassement, il ne devrait pas y avoir de problème pour la construction d'un bâtiment provisoire.

M. Dinh Manh Uong déclare que l'école actuelle se trouve entièrement sur Plan-les-Ouates et il mentionne que son agrandissement ne concerne que cette commune. Il ajoute que la création de la troisième ECG comprise dans le projet des Cherpines se trouvera par contre entièrement sur le territoire de Confignon.

## **12. Audition de M. Serge De Marco, président du Geneva Model Cars**

Le Président accueille M. De Marco en lui mentionnant que la commission avait appris que son association occupait un terrain empêchant la construction d'une école du postobligatoire à Frontenex.

M. De Marco déclare être président de ce club depuis la fin 2011. Il remarque connaître ce dossier et il explique avoir étudié les rares éléments y

figurant. Il remarque être surpris que le club se soit opposé à un projet de ce type et il observe n'avoir rien trouvé à ce sujet dans les dossiers du club qu'il possède. Il rappelle ensuite que généralement, les sports motorisés à Genève provoquent de l'urticaire, raison pour laquelle il a proposé de faire évoluer les modèles réduits des moteurs à essence aux moteurs électriques. Il ajoute comprendre la problématique du bruit en signalant que ces nuisances rendent rares les possibilités de trouver des terrains dédiés à ce type d'activité. Il mentionne ensuite avoir pris contact avec la Ville en 2012, laquelle lui a expliqué quels étaient les blocages. Il remarque que son comité a pris alors l'initiative d'approcher une nouvelle fois les communes pour trouver un terrain mais il déclare que seul Bernex et Plan-les-Ouates ont répondu à cette demande, négativement. Il signale, cela étant, que l'association est en contact avec M. Christophe Favre, qui est chargé de trouver un terrain et il précise que le quatrième projet proposé est en discussion.

Il pense qu'il est important de faire participer un maximum de jeunes à cette activité et il remarque que ce hobby joue un rôle important tant au niveau de l'éducation que des rapports sociaux entre personnes jeunes et âgées.

Le Président demande combien de membres possède ce club.

M. De Marco répond qu'il y a trente-huit membres cotisants. Il ajoute que la cotisation est de 30 F par année pour les adultes et de 10 F pour les mineurs. Il signale par ailleurs que le problème du stade de Frontenex relève des horaires à disposition et il remarque que seule une douzaine de jours sont disponibles dans l'année, ce qui implique qu'il n'est pas possible de créer une école de pilotage.

Une députée (Ve) demande quelle est la surface de terrain occupée par le club et la fréquence d'occupation. M. De Marco répond que le club utilise le terrain le week-end. Il précise qu'il est impossible d'organiser un événement durant la semaine car le stade n'est pas accessible rapidement. Il ne sait pas combien de membres s'y rendent durant la semaine. Il mentionne ensuite que la surface représente celle d'un terrain de basket, soit 1 200 m<sup>2</sup>.

Cette même députée demande si ce terrain est à disposition du club à bien plaisir. M. De Marco acquiesce et remarque que c'est le cas depuis une dizaine d'années.

Elle demande si le club a pris contact avec le club d'aéromodélisme de Choulex par exemple, pour trouver éventuellement une solution pour remplacer le terrain de Frontenex. M. De Marco répond qu'il y a peu de contacts mais il sait que cette activité crée également des problèmes de bruit. Il ajoute qu'il n'y a guère que trois ou quatre pistes de modélisme en Suisse.

Il explique ensuite qu'il est question de jouets mais de jouets très technologiques. Il précise que les accus en F1 sont produits par les mêmes industries que celles qui travaillent pour les modèles réduits. Il ajoute que ces derniers montent jusqu'à 100 km/h et il observe que les réglages avoisinent ceux de la F1.

Un député (R) demande si le club a fait opposition à ce projet de construction d'école de Frontenex. M. De Marco répond n'avoir aucun document dans ses archives qui l'indique. Il précise avoir étudié les archives de son prédécesseur et n'avoir rien trouvé.

Il demande s'il a entendu parler de ce projet de construction et si quelqu'un a pris langue avec le club à l'égard de ce projet. M. De Marco répond que tous les membres du club sont conscients que ce dernier ne pèse rien dans les discussions et que les autorités peuvent les chasser facilement. M. De Marco précise qu'il n'a pas de bail puisque le terrain est prêté à bien plaisir à son association. Il ajoute qu'il est très facile de mettre fin aux activités de ce club. Il signale, cela étant, que si ce terrain ne peut plus être utilisé, il ne sera pas possible d'aller sur la plaine de Plainpalais. Il rappelle que le club réunit toutes les couches de la population et que bien des gens n'ont pas les moyens de parcourir l'Europe pour ce hobby.

Un député (L) remarque que le terrain ne semble pas nécessiter beaucoup d'infrastructures et il pense qu'il devrait être possible de retrouver un terrain similaire dans le canton. Il demande si la Ville ne les mène pas en bateau. M. De Marco répond que M. Favre du DU a fait une dernière présentation en août pour un nouveau projet. Mais il remarque que s'il y a des possibilités de terrains, ces derniers ont à chaque fois d'autres affectations.

Un député (UDC) demande s'il y a une convention qui lie le club et la Ville. M. De Marco répond par la négative et répète que le prêt de ce terrain est à bien plaisir. Il ajoute que le club doit faire une demande chaque année pour l'utilisation de la piste.

Une députée (L) demande ensuite si le club sollicite de la part des communes avec qui il rentre en discussion à la fois un terrain et sa mise en forme d'infrastructures. Elle se demande s'il n'y a pas un aspect financier à prendre en compte. M. De Marco répond que la demande est de pouvoir disposer d'un terrain. Il ajoute qu'il a toujours été dit que le club allait être relogé avec un budget, pour la réalisation de cette relocation, d'un montant de 300 000 F.

Elle demande si l'association a des fonds propres. M. De Marco répond par la négative et déclare que le financement viendrait de la Ville ou du

canton. Le club a toujours pensé que le financement de la mise en place de la piste serait à charge de la Ville.

Elle demande quelles seraient les implications pour la commune qui rentrerait en matière. Elle demande s'il est possible d'avoir les documents. M. De Marco acquiesce et remet le PR-839 A de la Ville de Genève.

Une députée (R) demande si la piste de buggy à Vernier ne pourrait pas convenir à cette affectation. M. De Marco répond par la négative et ajoute que la commune de Vernier s'est opposée à un projet de ce type puisque la piste en question est provisoire.

### **13. Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement**

M. Pagani indique qu'une convention avec l'Etat de Genève a été signée pour reloger les diverses associations qui ont des activités sur cette parcelle prévue pour l'édification du collège de Frontenex, dont cette association de modélisme. Il précise que M. le conseiller d'Etat Muller lui avait demandé il y a cinq ans de retrouver un lieu pour les auto-modélistes. Il indique qu'un premier terrain a été trouvé à Aïre, lequel a été abandonné en raison de la levée de boucliers du voisinage. Il ajoute avoir pris ensuite contact avec le maire de Meyrin pour utiliser le terrain de modélisme aérien mais il remarque que c'est l'association qui a refusé. Il déclare avoir alors indiqué à M. Muller qu'il ne trouvait pas de solution.

Un député (R) remarque que ce club comporte une trentaine de membres et il observe qu'il n'y a pas de bail avec la Ville. Il ajoute qu'il a été dit que la reconstruction d'une piste coûterait 300 000 F. Il mentionne alors qu'il est question d'une rentrée scolaire et de 750 élèves à loger, et il pense qu'il sera nécessaire de faire un choix. M. Pagani répond que c'est à l'Etat de faire le nécessaire. Il répète qu'il y a une convention avec l'Etat de Genève, lequel doit prendre ses responsabilités et donner un coup de canif dans cette convention.

Un député (MCG) ne comprend pas, sachant l'importance des enjeux, que M. Pagani ne prenne pas l'initiative. Il ne croit pas en effet que 30 personnes fassent le poids par rapport à 700 élèves. M. Pagani répond que l'Etat de Genève s'est engagé à reloger l'ensemble des personnes, raison pour laquelle un PL a été voté pour déplacer le stade de Frontenex. Il ajoute avoir essayé d'arranger la situation à bien plaire et il pense que la balle est maintenant dans le camp du canton.

Un député (L) remarque que ces personnes ont autant le droit de pratiquer leur hobby que les autres. Il ajoute qu'il ne faut pas exagérer et qu'il est possible de trouver un terrain. Il pense qu'il faut se poser la question des horaires, notamment des préaux d'école qui sont déserts à certains moments. Il remarque que ce pourrait être une solution rationnelle. M. Pagani répète que ce n'est pas à la Ville de trouver une solution. Il ajoute que même si cette association n'en n'a pas le droit, elle peut faire recours, ce qui entraîne des délais. Il imagine aussi qu'un arrièrè préau d'école inutilisé pourrait faire l'affaire.

Une députée (L) demande si le canton est revenu discuter avec lui. M. Pagani répond respecter la convention et il observe que l'Etat doit faire de même. Il ajoute que le canton n'est pas revenu vers lui.

Un député (UDC) demande s'il peut fournir la convention dont il parle. M. Pagani préfère que la commission la demande au Conseil d'Etat.

Un député (L) déclare que cette affaire est kafkaïenne. Il remarque que le DIP est catastrophé par la situation et il rappelle que la commission a réalisé une succession d'auditions. Il observe que personne n'a pris son téléphone depuis deux ans pour convenir d'une séance avec le magistrat de la Ville de Genève, le DIP et cette association. Il est effaré par la situation. M. Pagani répond qu'il aurait été en outre possible de faire monter les enchères au sein du Conseil municipal pour ce terrain. Il ajoute que la Ville a toutefois préféré opter pour des collaborations avec le canton. Il signale alors que c'est lui qui a dû aller démarcher des terrains pour le magistrat cantonal sur un territoire en-dehors de la Ville de Genève et il pense qu'il serait judicieux que les uns et les autres prennent leur responsabilité.

#### **14. Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme**

M. Longchamp déclare qu'en 2006, un engagement a été pris avec la Ville pour que cette dernière cède ce terrain à l'Etat avec deux conditions, soit une condition liée au terrain lui-même – ce qui a été rempli par le biais du déclassement des terrains de Belle-Idée – et un échange foncier pour la piste d'auto-modélisme. Il remarque que même si cela peut faire sourire certains milieux, c'est une condition qui a été fixée par la Ville et il observe qu'un terrain a enfin été trouvé à Meyrin, avec un préavis positif des différentes entités concernées. Il précise qu'une demande d'autorisation de construire sera déposée d'ici la fin de l'année. Il précise que le budget d'aménagement de ce terrain sera pris en charge par l'Etat. Le cas échéant, si les autorisations devaient poser un problème, il mentionne qu'il serait

possible d'avoir une solution alternative sur la commune de Vernier, une solution qui n'a toutefois pas encore fait l'objet de préavis.

Le Président demande ensuite s'il a des informations concernant l'ECG.

M. Longchamp répond qu'il a été décidé avec M. Beer, M<sup>me</sup> Künzler et lui-même, que la priorité première était celle de Frontenex puisqu'il s'agit de la solution la plus réaliste. Il a par ailleurs demandé au Conseil d'Etat, afin d'éviter d'être confronté à des contradictions, que le budget d'investissement ne se retrouve plus après le budget de fonctionnement. C'est pourquoi, le PB 2013bis, débute par le budget d'investissement, ce qui permettra au Parlement d'être plus attentif à son étude. Il précise que cette priorisation ferait force pour le Conseil d'Etat. Il ne cache pas qu'il sera nécessaire de s'en tenir aux priorisations sans plier aux différentes pétitions. Mais il répète que sur cette base, la première des priorités était le collège de Frontenex.

Une députée (PDC) le remercie pour ces explications et déclare être rassurée par ces perspectives. Elle mentionne ensuite que cela signifie également qu'il faut prendre au sérieux les enseignants et leur ras-le-bol. Elle déplore, cela étant, l'absence d'un site unique et elle observe que l'une des solutions serait de transformer la villa voisine du bâtiment d'Ella-Maillart. Elle se demande si cela est envisageable.

M. Longchamp déclare ne pas avoir étudié cet aspect de la problématique.

Un député (L) demande quand la décision de construire Frontenex a été prise. Il remarque que la commission travaille sur cette problématique depuis trois ou quatre mois et qu'elle a auditionné M. Pagani il y a deux semaines, lequel n'a donné aucun élément positif à ce sujet. Il se demande si cette décision est intervenue entre le 10 et le 15 novembre ou si la commission a été menée en bateau. M. Longchamp pense que ce rendez-vous avec M<sup>me</sup> Künzler et M. Beer s'est déroulé pendant le mois d'octobre. Il répète que ces priorisations impliquent des moyens à mettre en place et que le collège de Frontenex était le projet le plus plausible en raison des autorisations et des moyens.

Un député (L) évoque le terrain qui a été trouvé à Meyrin et qui débloque le dossier et il remarque que M. Pagani expliquait n'avoir trouvé aucune solution avec le département et qu'il ne ferait pas avancer le dossier avant d'avoir un terrain. Il comprend donc que ce terrain a été trouvé très récemment. M. Longchamp répond que trouver un terrain pour une piste d'auto-modélisme n'est pas une chose aisée et que celui qui est envisagé ne pose visiblement aucun problème tout en répondant aux différents critères nécessaires. Il signale qu'il restera à obtenir les autorisations et il déclare que personne n'est à l'abri d'éventuels problèmes à ce niveau.

Ce même député observe que ces voitures télécommandées sont électriques et ne font pas de bruit. Il déclare ensuite qu'il a été possible de remarquer qu'il y avait un déséquilibre entre les deux rives au niveau des établissements scolaires et il pense que construire à Frontenex, sur la rive gauche, ne fait que perdurer ce déséquilibre. M. Longchamp acquiesce mais déclare que la planification est fondamentalement en mains du DIP. Il ajoute qu'il est possible d'anticiper mais il remarque qu'il n'était pas possible à l'époque d'imaginer que les Communaux d'Ambilly nécessiteraient seize ans pour se construire. Il répète que ce projet a un degré de maturité suffisant pour être réalisé.

Une députée (L) déclare que la commission a été effarée d'apprendre que le retard pris pour la construction du collège de Frontenex était lié à un problème de relocalisation d'activités d'une association de 35 membres, qui de surcroît occupe un terrain sans bail. Elle se demande si cette association – qui va être relogée à grand frais – va acquérir un nouveau droit. M. Longchamp déclare que le département a rencontré quelques problèmes avec le service de la gérance du DU. Cela étant, il est évident que les nouvelles affectations font l'objet de baux en bonne et due forme. Il signale ensuite que ce n'est pas cette association qui bloque l'affaire mais bien la Ville de Genève. Il rappelle s'être jadis rendu à Berne pour une opposition d'une citoyenne qui voulait conserver un arbre sur le tracé de l'autoroute de contournement, ce qui a généré une dépense de plusieurs millions. Il doute que l'Etat entre en matière sur la mise à disposition gratuite de ce terrain. Mais il ne sait pas quelle est la valeur de ce terrain. La députée rappelle qu'il est prévu d'investir 300 000 F pour l'aménagement de ce terrain.

Un député (MCG) déclare que la commission a été surprise que personne n'ait pu lui donner d'information concernant la problématique du terrain pour l'association d'auto-modélisme. M. Longchamp répond que la Ville de Genève n'est plus chargée de trouver un terrain de remplacement. Il répète que cette solution est toutefois assez récente.

### **15. Audition de MM. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, culture et sport, et Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire**

Une députée (Ve) évoque le communiqué de presse du 15 novembre (annexe 6) concernant les P 1833, P 1834 et P 1835 et observe que plusieurs pistes sont énumérées. Elle signale que la commission a les réponses à presque toutes ses différentes questions à l'exception des « autres mesures qui pourraient être prises » qui sont mentionnées dans ce courrier. Elle



demande ce que cela signifie. M. Beer rappelle que le canton n'a pas un lot de terrains suffisants pour développer ses bâtiments scolaires. Il ajoute qu'il ne convient en outre pas de multiplier des bâtiments provisoires et il remarque qu'il n'y a pas de volonté de recourir encore davantage à des biais de ce type. Il déclare que l'idée est donc d'aller vers des constructions pérennes. Il mentionne toutefois qu'il convient de rester prudent, compte tenu des différents scénarios, si le nombre d'élèves augmentait encore ou si l'attrait des filières fluctuait.

M. Rudaz mentionne alors qu'il y a trois trains de mesures. Il explique qu'Ella-Maillart se trouve sur trois sites mais il rappelle que lors de l'ouverture de cet établissement, la logique suivait celle d'un seul site, impliquant au final des déplacements tant des élèves que des enseignants, du personnel administratif et de la direction. Or, il remarque que seuls 62% des espaces sont véritablement utilisés. Il mentionne que la première opération est donc de considérer que chaque site est autonome avec des équipes qui ne bougeront pas, ce qui permettra d'absorber les 200 élèves supplémentaires prévus. Cela étant, il déclare que si cela ne suffit pas, le second train de mesures sera activé en modifiant les plages horaires, ce qui permettra d'absorber encore 150 élèves de plus et d'attendre 2018. Il mentionne qu'il restera encore une solution de repli en plaçant les premières années de l'ECG dans quelques sites. Il précise que ces élèves seraient issus de leur cycle et y resteraient pour faire une douzième année, soit une première année à l'ECG.

M. Beer se refuse de faire un débat sur cette troisième option pour le moment.

Une députée (PDC) demande si M. Beer exclut la possibilité d'utiliser la fameuse villa qui se trouve sur l'esplanade d'Aimée-Stitelmann afin de ne faire qu'un site unique sur ce périmètre. M. Beer répond que les choses ne vont pas se régler en deux minutes et il pense qu'il faut en premier lieu trouver des solutions pour les problèmes de fonctionnement. Il ajoute qu'il serait possible de construire un bâtiment provisoire d'ici quatre ans, compte tenu de l'avis de la commune et des habitants de cette villa, et sans compter que la centralisation est une catastrophe. Il ajoute qu'il ne faut pas multiplier des solutions provisoires à quatre ans qui vont grever les capacités scolaires. Il mentionne que personne ne souhaite donc multiplier l'hyper-concentration dans ce périmètre.

Elle ne parle pas d'un bâtiment provisoire mais bien de déplacer six étudiants. Elle ajoute que cette villa pourrait être dès lors réutilisée. M. Beer répète que l'hyper-concentration n'est pas une bonne chose. Il remarque en outre que les réactions de la commune sont connues et il observe que personne ne veut accroître cette concentration.

Un député (MCG) demande s'il sera nécessaire d'engager du personnel supplémentaire pour rendre les trois sites d'Ella Maillart autonomes. M. Rudaz acquiesce en mentionnant que cette question est en train d'être étudiée.

Ce même député évoque ensuite le projet de construction de collège à Frontenex et demande pourquoi avoir fait attendre la Commission des pétitions jusqu'au communiqué de presse. Il remarque qu'informée au préalable, la commission n'aurait pas multiplié les auditions en n'obtenant que des informations éparses. M. Beer répond que l'Etat a eu énormément de sollicitations par rapport aux plans d'avenir, notamment de la part des enseignants et des directions. Il remarque ensuite que le DIP n'est pas le département constructeur mais il répète que le DIP et le DU travaillent en lien. M. Beer indique que lorsque des informations sont parvenues de la part du DU, le Conseil d'Etat a adopté un extrait de PV communicable. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un communiqué de presse mais d'une décision du Conseil d'Etat qui a été communiquée. Il explique encore que le Conseil d'Etat n'approuve jamais une décision à l'avance. Il répète qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat portant sur le travail de deux départements et qu'une fois cette décision prise, le communiqué préparé à l'avance est immédiatement envoyé.

## **16. Discussion et vote des P 1833, P 1834 et P 1835**

Lors des discussions précédentes, la commission avait émis le souhait de regrouper ces trois pétitions.

Le groupe Radical déclare que de nombreuses auditions ont été réalisées. Il est d'accord avec M. Beer pour ne pas construire du provisoire à quatre ans et il n'est pas certain que la commission pourra trouver une solution. Il propose de renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat.

Le groupe UDC observe que la P 1835 n'a rien à voir avec le reste et propose le dépôt de la P 1835 et le renvoi au Conseil d'Etat des deux autres. Il pense que le département s'est complètement trompé sur la planification et fait à présent du bricolage pour combler les trous.

Le groupe PDC estime que les trois pétitions doivent être renvoyées au Conseil d'Etat, pour une question d'unité de matière. Il soutient qu'il serait possible d'adapter un bâtiment provisoire à la place de la villa et qu'il n'y aurait pas d'opposition de la commune pour avoir un site unique. Le nombre d'étudiants tendant à croître, il faut une vision d'avenir. Il regrette que ce site unique ne puisse pas se faire et pense qu'il faut en renvoyer la responsabilité au Conseil d'Etat qui n'a pas été à la hauteur.

Le groupe MCG déclare être en faveur du renvoi de ces trois pétitions au Conseil d'Etat mais il pense qu'il faut séparer la P 1835 qui présente une problématique différente, notamment à l'égard de la mixité des élèves.

Le groupe des Verts déclare être en faveur du regroupement de ces trois pétitions qui sont toutes issues d'une même problématique. La P 1835 évoque une solution qui est d'ailleurs l'une des solutions que le Conseil d'Etat envisage éventuellement. Il faut insister sur les retards du DIP qui a failli dans cette affaire. Il pense que ce sont toutes ces pétitions qui ont permis d'accélérer la prise de conscience et l'émergence de début de solutions.

Le groupe libéral est inquiet du manque de communication entre les départements, voire même au sein des départements. Il signale ensuite qu'il faut construire des écoles aux terminus des transports publics et pas forcément là où il y a des habitants. Il estime que le DIP devrait réfléchir à la problématique des transports. Il évoque encore le projet des Cherpines et il pense qu'il n'y a pas 30 000 solutions pour le trajet du tram, un point qui a pourtant été invoqué comme argument. Il trouve désolant le manque d'intelligence pratique. Il se déclare alors en faveur du dépôt de la P 1835 et du renvoi des P 1833 et 1834 au Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste pense que les questions de fonds sont les mêmes dans ces trois pétitions, soit les effectifs, le personnel et les déplacements d'élèves. Il ajoute que son groupe est en faveur du regroupement de ces pétitions et de leur renvoi au Conseil d'Etat.

Le Président met aux voix le renvoi de la pétition 1833 au Conseil d'Etat :

Pour :	14 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	—
Abstention :	—

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le Président met aux voix le renvoi de la pétition 1834 au Conseil d'Etat :

Pour :	14 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	—
Abstention :	—

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le Président met aux voix le dépôt de la pétition 1835 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour :	4 (3 L, 1 UDC)
Contre :	9 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 MCG)
Abstention :	1 (1 R)

**Cette proposition est refusée.**

Le Président met aux voix le renvoi de la pétition 1835 au Conseil d'Etat :

Pour :	10 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 MCG)
Contre :	3 (2 L, 1 UDC)
Abstention :	1 (1 L)

**Cette proposition est acceptée.**

## Conclusion

Les compétences de la Commission des pétitions se limitent au choix du sort des pétitions qui lui sont présentées. Elle peut les classer, les déposer pour information sur le bureau du Grand Conseil ou les renvoyer au Conseil d'Etat. C'est ce dernier choix qui a été fait car, en effet, seul le Conseil d'Etat peut trouver une solution à la situation dramatique dans laquelle se trouvent tous les usagers de l'ECG Ella-Maillart. La réponse qui avait été donnée à l'IUE 1434 de M<sup>me</sup> Anne Mahrer était particulièrement laconique ([annexe 8](#)) et celle apportée à l'IUE 1437 de M. Serge Dal Busco ([annexe 9](#)) guère plus précise. On peut comprendre qu'à la lecture de ces réponses lacunaires et insatisfaisantes, les personnes concernées se soient senties encore plus découragées. Il est évident que face à cette situation de crise, la direction, les enseignants, les personnels administratifs et techniques comme les élèves ont raison de s'angoisser. C'est ce qui a justifié le nombre élevé d'auditions que la commission a effectué. Il semblait important, à cet égard, de connaître avec précision la situation et les diverses possibilités envisageables. La commission a relevé que l'étude des solutions s'est accélérée à partir du moment où l'ensemble des partenaires ont été écoutés. Les solutions qui se dessinent ne peuvent pas être totalement satisfaisantes malheureusement puisque rien ne remplacera un bâtiment affecté à un seul usage. Les remarques formulées postérieurement au communiqué de presse du Conseil d'Etat par l'association des maîtres de l'ECG Ella-Maillart ([annexe 7](#)) montrent bien qu'il reste encore de nombreux problèmes à résoudre. La commission tient donc à joindre ce document afin que les décisions du DIP en tiennent compte.

La commission souhaite désormais que la construction du collège de Frontenex débute au plus vite, maintenant que les derniers obstacles ont été enfin levés.

Au vu des explications qui précèdent, la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à classer la pétition 1832 et à renvoyer les pétitions 1833, 1834 et 1835 au Conseil d'Etat.

### Annexes

- 1) Exemple d'horaire en 2<sup>e</sup> année de l'ECG Ella-Maillart
- 2) Difficultés rencontrées en éducation physique à l'ECG Ella-Maillart
- 3) Communiqué de presse des associations professionnelles du CO et du PO du 6 juin 2012
- 4) Compléments d'information du DIP du 26 octobre 2012 concernant les P 1833, 1834 et 1835 avec cartes
- 5) Réponse de l'Université de Genève du 23 octobre 2012 concernant la résiliation du bail de la villa située entre l'ECG Ella-Maillart et l'EC Aimée-Stitelmann
- 6) Communiqué de presse du DIP du 15 novembre 2012 concernant la capacité d'accueil des bâtiments de l'enseignement secondaire
- 7) Courrier de l'Association des maîtres de l'ECG Ella-Maillart du 21 novembre 2012 concernant le communiqué de presse du 15 novembre 2012
- 8) IUE 1434-A Mme Anne Mahrer : L'école de culture générale Ella-Maillart : risque d'implosion
- 9) IUE 1437-A M. Serge Dal Busco : Mesures d'urgence visant à désengorger certains établissements du PO : qu'entend faire le DIP pour gérer les différences entre pré-adolescents et jeunes adultes.

## **Pétition (1832)**

### **à l'initiative des élèves de l'ECG Ella-Maillart**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous sommes de plus en plus nombreux.

Nos cours ont lieu dans 7 lieux différents.

Nos horaires ne sont pas bons : beaucoup d'heures blanches, de cours sur la pause de midi ou au-delà de 16 heures ; cela ne nous aide pas à étudier correctement.

Nous devons changer de bâtiment pour l'éducation physique et souvent nous arrivons en retard au cours suivant et nous nous faisons noter par les enseignants qui n'acceptent pas cela.

Nous sommes obligés parfois de suivre des cours dans les mêmes locaux que des élèves du cycle d'orientation et il y a eu des problèmes.

Les élèves de 2<sup>e</sup> sont mal accueillis par les collégiens de Staël.

Nous n'avons pas souvent accès aux secrétariats, car il n'y a pas assez de personnel pour nous répondre ; cela nous pose de nombreux problèmes administratifs.

Les élèves doivent changer deux fois de bâtiment en cours de scolarité : une fois entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année, puis entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année.

Nous sommes séparés de nos camarades de 2<sup>e</sup> année et nous ne nous connaissons pas entre nous, ce qui est très dommage pour une école.

Nos camarades de 2<sup>e</sup> n'ont pas d'accès à un CEDOC, alors qu'ils doivent faire leur recherche bibliographique pour leur travail personnel de fin d'études ; le CEDOC du Collège de Staël ne les accepte pas.

Nos camarades de 2<sup>e</sup> sont exclus du collège lors de l'Escalade, car les collégiens ne souhaitent pas se « mélanger ».

Nos camarades de 2<sup>e</sup> n'ont pas de cafétéria et mangent dans une sorte de sas avec quelques chaises et des tables.

Les sites de Plan-les-Ouates et de Carouge sont si petits qu'on peine à circuler dans les couloirs et les escaliers ; cela pose problème pour nos camarades handicapés.

Les bâtiments n'offrent pas de possibilité de mettre des casiers pour les élèves.

Nous n'avons pas de lieu ni d'aula pour nous rassembler tous.

Nous avons fêté l'Escalade sur le trottoir devant le pavillon de Plan-les-Ouates et les élèves de 2<sup>e</sup> ont dû se déplacer de Carouge à Plan-les-Ouates ; nous sommes les seuls à faire cela, car il n'y a pas de lieu unique pour nous rassembler.

Nos représentants au conseil des élèves, au comité « animation et vie » et au conseil d'établissement sont frustrés, car ils se heurtent systématiquement à des refus à cause de l'aménagement particulier de notre ECG.

Nous vous demandons donc par cette pétition, Mesdames et Messieurs les députés, un lieu qui puisse accueillir la totalité de notre école dès la rentrée 2013.

N.B. 270 signatures  
*p.a. Monsieur Daniel David*  
*80, rue des Bossons*  
*1213 Petit-Lancy*

## **Pétition (1833)**

### **des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart et des citoyen-ne-s**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous déplorons une situation inacceptable qui menace les études de nos jeunes alors qu'il faudrait leur donner toutes les chances.

Aujourd'hui, il manque des places pour les élèves de l'ECG Ella-Maillart qui sont éparpillés sur plusieurs sites. Ces conditions ont des effets négatifs sur la qualité des études de nos jeunes. Nous constatons que :

- Les horaires comportent de nombreux trous, ce qui augmente le risque d'absentéisme;
- Les heures sur la pause de midi ou après 16h00 sont trop fréquentes ce qui empiète sur les temps de repos et de vie familiale;
- Les secrétariats sont insuffisamment ouverts;
- Il n'y a pas de bibliothèque sur le site de Carouge;
- Il n'existe pas d'espaces collectifs pour que les élèves puissent se retrouver pendant les pauses ou travailler individuellement sur le site de Plan-les-Ouates;
- Il n'y a pas d'aula.

En tant que parents et citoyen-ne-s, nous sommes préoccupés par cette situation que nous ne pouvons tolérer. Il y a contradiction entre la politique actuelle qui affirme lutter contre l'échec scolaire et la situation que l'ECG Ella-Maillart connaît à cause de sa dispersion sur plusieurs sites.

Face à cette situation inacceptable, nous invitons les autorités à prendre leurs responsabilités et à offrir des conditions d'étude convenables pour les élèves de l'ECG Ella-Maillart :

- En mettant en place – pour le court terme, mais au plus tard pour la rentrée 2013 – un site unique pour l'ECG Ella-Maillart dans les locaux du cycle d'orientation de Drize;



- En construisant, dans les plus brefs délais, le bâtiment final, prévu de longue date sur le site des Cherpines.

N.B. 950 signatures  
*p.a. Monsieur Bruno Reolon*  
*Chemin des Fraisiers 21*  
*1212 Grand-Lancy*

## **Pétition (1834)**

**à l'initiative du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Considérant d'une part :**

- La croissance fulgurante des effectifs élèves de l'ECG genevoise dont l'ampleur n'est pas prévisible.
- La sur-occupation des locaux des bâtiments des trois ECG qui en découle.
- Le gel de toute construction scolaire postobligatoire pour les dix ans à venir.

### **Considérant d'autre part :**

- L'éclatement de l'ECG Ella-Maillart sur trois bâtiments principaux, deux administrations et directions éloignées et sept lieux de cours différents.
- Les contraintes dues à la multiplicité des lieux, qui impliquent de construire des horaires élèves très irréguliers, accroissant le risque d'absentéisme, cause première de l'échec scolaire.
- Les difficultés de mise en œuvre de dispositions réglementaires relatives à l'ECG et d'une partie des plans d'études et des programmes.
- Les difficultés de mise en œuvre de certaines des treize priorités du DIP (notamment « combattre l'échec scolaire » et « vie dans les établissements scolaires : des espaces à reconquérir »).
- L'isolement des volées d'élèves les unes par rapport aux autres qui induit :
  - L'impossibilité d'organiser des projets pédagogiques et citoyens;
  - L'absence d'une dynamique et d'une identité d'école;
  - L'insuffisance de prestations.
- Les difficultés pour un suivi pédagogique individualisé des élèves.
- Les déplacements imposés aux élèves, en particulier pour des cours d'éducation physique et sportive dans des salles du CO, induisant une mixité ponctuelle entre élèves, qui a dégénéré en actes de violence à plusieurs reprises.

- La mise en difficulté des activités des collaborateurs du Réseau médico-psycho-social de l'établissement, situation à risque en cas d'urgence socio-sanitaire.
- Les signataires demandent, en vertu de la Loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10) du 14 septembre 1979,

### **Un site unique pour l'Ecole de culture générale Ella-Maillart en 2013**

N.B. 110 signatures  
*p.a. Comité pour un site unique  
(CPSU)  
ECG Ella-Maillart  
22, route de Base  
1228 Plan-les-Ouates*

## **Pétition (1835)**

### **concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du postobligatoire**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ayant appris que le Conseil d'Etat songeait à placer 700 élèves du postobligatoire dans les CO de Drize et de la Seymaz (350 dès 2013 et 700 pour les années suivantes), les soussignés, constatent que:

- Aucun projet pédagogique ne sous-tend ce qui apparaît comme une décision purement technique prise dans l'urgence. Or, il n'est pas anodin de vouloir réunir, sous quelque forme que ce soit, deux ordres d'enseignement. Pareille décision devrait être précédée d'une concertation avec les acteurs de l'enseignement et d'une décision politique débattue publiquement.
- La cohabitation dans un même bâtiment d'enfants de 11 ans et d'étudiants de plus de 20 ans semble très difficilement envisageable. On imagine en effet mal l'application simultanée de deux règlements par deux administrations et deux corps enseignants sur le même périmètre. D'inévitables problèmes liés aux consommations d'alcool ou de tabac, aux relations amoureuses ou aux différences de comportement surviendraient.
- S'il est incontestable que le postobligatoire connaît des problèmes de sureffectifs, cette décision consiste à simplement reporter le problème sur le Cycle d'orientation, sans le traiter dans la durée. La responsabilité de ces sureffectifs étant partagée entre les différents départements et acteurs politiques qui n'ont pas voulu ou su construire des bâtiments en suffisance, c'est à l'Etat au sens le plus large de mettre à disposition des terrains et des bâtiments – fussent-ils provisoires – pour loger ces classes.

Et demandent en conséquence:

- Au Conseil d'Etat et aux Directions générales concernées de renoncer à ce projet et de trouver, dans un esprit de collaboration entre les départements ainsi qu'entre l'Etat et les communes, des solutions provisoires et pérennes permettant de mettre à disposition des écoles des locaux en suffisance.

- Au Grand Conseil de modifier la loi sur l'enseignement public en y précisant l'impossibilité de regrouper deux ordres d'enseignement dans la même école.

N.B. 5127

*p.a. AMDRIZE (Association des maîtres de Drize)*

CO Drize,

8, route de Drize

1227 Carouge

*p.a. FAMCO (Fédération des associations des maîtres du CO)*

18, rue des Délices

1203 Genève

*p.a. AMSEYM (Association des maîtres de la Seymaz)*

CO Seymaz

36, avenue A.-M.-Mirany

1225 Chêne-Bourg

## ANNEXE 1

EXEMPLE HORAIRE 2ème

GROUPE : 211

Annexe (1) PV M  
distribuée en séance  
par les professeurs

3h.0

---

**HORAIRE 1er SEMESTRE**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2H-01 (C-R13)	2SP-01 (SPDE1)	2MT-11 (C-R07)		2BOS06 (C-104)
2	2H-01 (C-R13)	2SP-01 (SPDE1)	2MT-11 (C-R07)		2BOS06 (C-104)
3	2ANIC-03 (C-107)	2CHOS01 (C-104)	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-R11)	2AD-02 (C-R03)
4	2ANIC-03 (C-107)	2CHOS01 (C-104)	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-109)	2AD-02 (C-R03)
5	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-106)	2ANIC-03 (C-110)	2MA-A-02 (C-R15)	
6					
7		2FR-01 (C-R09)			
8		2FR-01 (C-R09)			
9	2MA-A-02 (C-R15)	2CE-02 (C-R04)		2PYOS04 (C-112)	2OC-Espagnol-01 (C-R07)
10	2MA-A-02 (C-R15)	2CE-02 (C-R04)		2PYOS04 (C-112)	2OC-Espagnol-01 (C-R07)
11					

**HORAIRE 2e SEMESTRE**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2GE-01 (C-R06)	2SP-01 (SPDE1)	2MT-11 (C-R07)		2BOS06 (C-104)
2	2GE-01 (C-R06)	2SP-01 (SPDE1)	2MT-11 (C-R07)		2BOS06 (C-104)
3	2ANIC-03 (C-107)	2CHOS01 (C-104)	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-R11)	2AD-02 (C-R03)
4	2ANIC-03 (C-107)	2CHOS01 (C-104)	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-109)	2AD-02 (C-R03)
5	2FR-01 (C-R09)	2TTC-04 (C-106)	2ANIC-03 (C-110)	2MA-A-02 (C-R15)	
6					
7		2FR-01 (C-R09)			
8		2FR-01 (C-R09)			
9	2MA-A-02 (C-R15)	2CE-02 (C-R04)		2PYOS04 (C-112)	2OC-Espagnol-01 (C-R07)
10	2MA-A-02 (C-R15)	2CE-02 (C-R04)		2PYOS04 (C-112)	2OC-Espagnol-01 (C-R07)
11					

3 x 5h. de suite → matin  
3 x 2h. de suite → fin d'après midi

## EXEMPLE HORAIRE 2ème

GROUPE : 205

HORAIRE 1er SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2FR-05 (C-R11)	2TIC-05 (C-109)	2MU-03 (C-103)	2CH-02 (C-104)	2SP-11 (SPDE3)
2	2FR-05 (C-R11)	2TIC-05 (C-107)	2MU-03 (C-103)	2CH-02 (C-104)	2SP-11 (SPDE3)
3		2EdMaOS01 (C-R06)		2GE-06 (C-107)	2MT-05 (C-R06)
4		2EdMaOS01 (C-R06)		2GE-06 (C-107)	2MT-05 (C-R06)
5	2TIC-05 (C-106)	2ANLE-07 (C-R15)		2MA-A-02 (C-R15)	2FR-05 (C-R11)
6					
7		2CE-01 (C-R04)		2NOS01 (C-117)	2ANLE-07 (C-107)
8		2CE-01 (C-R04)		2NOS01 (C-117)	2ANLE-07 (C-109)
9	2MA-A-02 (C-R15)			2PY-02 (C-105)	2FR-05 (C-R11)
10	2MA-A-02 (C-R15)			2PY-02 (C-105)	2FR-05 (C-R11)
11					

HORAIRE 2e SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2FR-05 (C-R11)	2TIC-05 (C-109)	2MU-03 (C-103)	2CH-02 (C-104)	2SP-11 (SPDE3)
2	2FR-05 (C-R11)	2TIC-05 (C-107)	2MU-03 (C-103)	2CH-02 (C-104)	2SP-11 (SPDE3)
3		2EdMaOS01 (C-R06)		2H-06 (C-107)	2MT-05 (C-R06)
4		2EdMaOS01 (C-R06)		2H-06 (C-107)	2MT-05 (C-R06)
5	2TIC-05 (C-106)	2ANLE-07 (C-R15)		2MA-A-02 (C-R15)	2FR-05 (C-R11)
6					
7		2CE-01 (C-R04)		2NOS01 (C-117)	2ANLE-07 (C-107)
8		2CE-01 (C-R04)		2NOS01 (C-117)	2ANLE-07 (C-109)
9	2MA-A-02 (C-R15)			2PY-02 (C-105)	2FR-05 (C-R11)
10	2MA-A-02 (C-R15)			2PY-02 (C-105)	2FR-05 (C-R11)
11					

3 x 5 heures de suite → matières

! 2 jours à 3h.

! 1 jour à 2h.

! 1 jour sur 3 plages horaires → heures blanches

## EXEMPLES HORAIRE 2ème

GROUPE : 204

## HORAIRE 1er SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
1	2MT-04 (C-R05)	2DROS01 (C-R11)	2BI-07 (C-112)		2SP-10 (SPDE2)
2	2MT-04 (C-R05)	2DROS01 (C-R11)	2BI-07 (C-112)		2SP-10 (SPDE2)
3	2GEOS02 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)	2CH-01 (C-112)		2AD-02 (C-R03)
4	2GEOS02 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)	2CH-01 (C-112)		2AD-02 (C-R03)
5		2FR-07 (C-R07)	2MA-A-07 (C-R10)	2TIC-01 (C-R14)	2ANLE-03 (C-R05)
6					
7	2TIC-01 (C-R14)	2HOS05 (C-R05)		2FR-07 (C-R07)	2FR-07 (C-R07)
8	2TIC-01 (C-R14)	2HOS05 (C-R05)		2FR-07 (C-R07)	2FR-07 (C-R07)
9	2OC-Crim-02 (C-R09)	2ANLE-03 (C-109)			
10	2OC-Crim-02 (C-R09)	2ANLE-03 (C-R07)			
11					

## HORAIRE 2e SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
1	2MT-04 (C-R05)	2DROS01 (C-R11)	2BI-07 (C-112)		2SP-10 (SPDE2)
2	2MT-04 (C-R05)	2DROS01 (C-R11)	2BI-07 (C-112)		2SP-10 (SPDE2)
3	2GEOS02 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)	2CH-01 (C-112)		2AD-02 (C-R03)
4	2GEOS02 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)	2CH-01 (C-112)		2AD-02 (C-R03)
5		2FR-07 (C-R07)	2MA-A-07 (C-R10)	2TIC-01 (C-R14)	2ANLE-03 (C-R05)
6					
7	2TIC-01 (C-R14)	2HOS05 (C-R05)		2FR-07 (C-R07)	2FR-07 (C-R07)
8	2TIC-01 (C-R14)	2HOS05 (C-R05)		2FR-07 (C-R07)	2FR-07 (C-R07)
9	2OC-Crim-02 (C-R09)	2ANLE-03 (C-109)			
10	2OC-Crim-02 (C-R09)	2ANLE-03 (C-R07)			
11					

3 matières à sh.

1 jour à sh.

\* 1 jour à sh. avec heure blanche



## EXEMPLES HORAIRES 2ème

GROUPE : 205

## HORAIRE 1er SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1		2SP-08 (SPDE3)	2TTC-03 (C-R06)	2GE-05 (C-107)	2FR-03 (C-R06)
2		2SP-08 (SPDE3)	2TTC-03 (C-109)	2GE-05 (C-107)	2FR-03 (C-R06)
3	2MA-B-05 (C-R10)	2OC-Cda-01 (C-103)	2ANIC-06 (C-R06)	2AD-03 (C-R03)	2MT-05 (C-R06)
4	2MA-B-05 (C-R10)	2OC-Cda-01 (C-103)	2ANIC-06 (C-R06)	2AD-03 (C-R03)	2MT-05 (C-R06)
5		2TTC-03 (C-R06)	2FR-03 (C-R06)	2ANIC-06 (C-109)	
6					
7		2CE-01 (C-R04)		2MA-B-05 (C-R10)	
8		2CE-01 (C-R04)		2MA-B-05 (C-R10)	
9	2FR-03 (C-R06)	2CHOS05 (C-112)		2PYOS04 (C-112)	2BIOS05 (C-104)
10	2FR-03 (C-R06)	2CHOS05 (C-112)		2PYOS04 (C-112)	2BIOS05 (C-104)
11					

## HORAIRE 2e SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1		2SP-08 (SPDE3)	2TTC-03 (C-R06)	2H-05 (C-107)	2FR-03 (C-R06)
2		2SP-08 (SPDE3)	2TTC-03 (C-109)	2H-05 (C-107)	2FR-03 (C-R06)
3	2MA-B-05 (C-R10)	2OC-Cda-01 (C-103)	2ANIC-06 (C-R06)	2AD-03 (C-R03)	2MT-05 (C-R06)
4	2MA-B-05 (C-R10)	2OC-Cda-01 (C-103)	2ANIC-06 (C-R06)	2AD-03 (C-R03)	2MT-05 (C-R06)
5		2TTC-03 (C-R06)	2FR-03 (C-R06)	2ANIC-06 (C-109)	
6					
7		2CE-01 (C-R04)		2MA-B-05 (C-R10)	
8		2CE-01 (C-R04)		2MA-B-05 (C-R10)	
9	2FR-03 (C-R06)	2CHOS05 (C-112)		2PYOS04 (C-112)	2BIOS05 (C-104)
10	2FR-03 (C-R06)	2CHOS05 (C-112)		2PYOS04 (C-112)	2BIOS05 (C-104)
11					

3 semaines à 5h.

2 journées à 9h.

1 jour à 4h. avec heures blanches

## EXEMPLES HORAIRES 2ème

GROUPE : 207

## HORAIRE 1er SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
1		2ANIC-01 (C-117)	2MU-03 (C-103)	2PYOS05 (C-112)	2SP-10 (SPDE2)
2			2MU-03 (C-103)	2PYOS05 (C-112)	2SP-10 (SPDE2)
3	2H-02 (C-R13)	2MA-A-07 (C-R10)	2FR-12 (C-R05)	2FR-12 (C-R05)	2ANIC-01 (C-106)
4	2H-02 (C-R13)	2MA-A-07 (C-R10)	2FR-12 (C-R05)	2FR-12 (C-R05)	2ANIC-01 (C-106)
5	2TLE-02 (C-R06)	2FR-12 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)		
6					
7	2CE-07 (C-R07)			2TLE-02 (C-R06)	2OC-Journal-01 (C-R09)
8	2CE-07 (C-R07)			2TLE-02 (C-R06)	2OC-Journal-01 (C-R09)
9	2MT-07 (C-106)	2CHOS05 (C-112)			2BIOS05 (C-104)
10	2MT-07 (C-106)	2CHOS05 (C-112)			2BIOS05 (C-104)
11					

## HORAIRE 2e SEMESTRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
1		2ANIC-01 (C-117)	2MU-03 (C-103)	2PYOS05 (C-112)	2SP-10 (SPDE2)
2			2MU-03 (C-103)	2PYOS05 (C-112)	2SP-10 (SPDE2)
3	2GE-02 (C-R04)	2MA-A-07 (C-R10)	2FR-12 (C-R05)	2FR-12 (C-R05)	2ANIC-01 (C-106)
4	2GE-02 (C-R04)	2MA-A-07 (C-R10)	2FR-12 (C-R05)	2FR-12 (C-R05)	2ANIC-01 (C-106)
5	2TLE-02 (C-R06)	2FR-12 (C-R05)	2MA-A-07 (C-R10)		
6					
7	2CE-07 (C-R07)			2TLE-02 (C-R06)	2OC-Journal-01 (C-R09)
8	2CE-07 (C-R07)			2TLE-02 (C-R06)	2OC-Journal-01 (C-R09)
9	2MT-07 (C-106)	2CHOS05 (C-112)			2BIOS05 (C-104)
10	2MT-07 (C-106)	2CHOS05 (C-112)			2BIOS05 (C-104)
11					

heures blanches au H<sub>2</sub>  
 3x pour des cours à 6h.55 (17h.)  
 1x " " " " "

## EXEMPLES HORAIRES 2ème

GROUPE : 210

HORAIRE 1er SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1		2DR0S01 (C-R11)	2TLE-05 (C-109)		2B-04 (C-112)
2		2DR0S01 (C-R11)	2TLE-05 (C-R11)		2B-04 (C-112)
3	2AV-03 (C-108)	2SP-02 (SPDE1)	2ANIC-06 (C-R06)	2GEOS03 (C-106)	2EN-01 (C-105)
4	2AV-03 (C-108)	2SP-02 (SPDE1)	2ANIC-06 (C-R06)	2GEOS03 (C-106)	2EN-01 (C-105)
5		2MA-A-05 (C-R14)	2FR-06 (C-R09)	2ANIC-06 (C-109)	2TLE-05 (C-R15)
6					
7		2HOS05 (C-R05)		2MA-A-05 (C-R14)	2MT-10 (C-R05)
8		2HOS05 (C-R05)		2MA-A-05 (C-R14)	2MT-10 (C-R05)
9	2OC-Crim-02 (C-R09)	2FR-06 (C-R09)			2FR-06 (C-R09)
10	2OC-Crim-02 (C-R09)	2FR-06 (C-R09)			2FR-06 (C-R09)
11					

HORAIRE 2e SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1		2DR0S01 (C-R11)	2TLE-05 (C-109)		2B-04 (C-112)
2		2DR0S01 (C-R11)	2TLE-05 (C-R11)		2B-04 (C-112)
3	2AV-03 (C-108)	2SP-02 (SPDE1)	2ANIC-06 (C-R06)	2GEOS03 (C-106)	2EN-01 (C-105)
4	2AV-03 (C-108)	2SP-02 (SPDE1)	2ANIC-06 (C-R06)	2GEOS03 (C-106)	2EN-01 (C-105)
5		2MA-A-05 (C-R14)	2FR-06 (C-R09)	2ANIC-06 (C-109)	2TLE-05 (C-R15)
6					
7		2HOS05 (C-R05)		2MA-A-05 (C-R14)	2MT-10 (C-R05)
8		2HOS05 (C-R05)		2MA-A-05 (C-R14)	2MT-10 (C-R05)
9	2OC-Crim-02 (C-R09)	2FR-06 (C-R09)			2FR-06 (C-R09)
10	2OC-Crim-02 (C-R09)	2FR-06 (C-R09)			2FR-06 (C-R09)
11					

3 semaines à 5h.

2 semaines à 5h.

1 semaine à 4h dissociées (heures blanches)

## EXEMPLE HORAIRE AVEC TROUS

GROUPE : 311

HORAIRE 1er SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	3FR-11 (S-R26.3)	3PS-SEOS03 (S-R38.3)	3HOS03 (P-R06)	3PoCROS01 (P-105)	3ANLE-04 (S-R27)
2	3FR-11 (S-R26.3)	3PS-SEOS03 (S-R38.3)	3HOS03 (P-R06)	3PoCROS01 (P-105)	3ANLE-04 (S-R27)
3	3SP-11 (SPSM)	3EPOS06 (S-113)	3PO-11 (S-R26.2)		3FR-11 (S-R26.3)
4	3SP-11 (SPSM)	3EPOS06 (S-113)	3PO-11 (S-R26.2)		3FR-11 (S-R26.3)
5		3FR-11 (S-R26.3)		3MA-A-05 (S-116)	3MT-11 (S-R38.3)
6					
7				3SOOS05 (S-114)	
8				3SOOS05 (S-114)	
9	3OC-APAJUK-01 (S-114)	3ANLE-04 (S-R27)			3MA-A-05 (S-116)
10	3OC-APAJUK-01 (S-114)	3ANLE-04 (P-112)			3MA-A-05 (S-116)
11					

HORAIRE 2e SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	3FR-11 (S-R26.3)	3PS-SEOS03 (S-R38.3)	3HOS03 (P-R06)	3PoCROS01 (P-105)	3ANLE-04 (S-R27)
2	3FR-11 (S-R26.3)	3PS-SEOS03 (S-R38.3)	3HOS03 (P-R06)	3PoCROS01 (P-105)	3ANLE-04 (S-R27)
3	3SP-11 (SPSM)	3EPOS06 (S-113)	3PO-11 (S-R26.2)		3FR-11 (S-R26.3)
4	3SP-11 (SPSM)	3EPOS06 (S-113)	3PO-11 (S-R26.2)		3FR-11 (S-R26.3)
5		3FR-11 (S-R26.3)		3MA-A-05 (S-116)	3MT-11 (S-R38.3)
6					
7				3SOOS05 (S-114)	
8				3SOOS05 (S-114)	
9	3OC-APAJUK-01 (S-114)	3ANLE-04 (S-R27)			3MA-A-05 (S-116)
10	3OC-APAJUK-01 (S-114)	3ANLE-04 (P-112)			3MA-A-05 (S-116)
11					

jeudis : 2 pages sans cours .

## EXEMPLE HORAIRE 3ème

GROUPE : 306

HORAIRE 1er SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	30C-Portrait-01 (S-R38.2)	3PYOS04 (S-230)	3B-Lb-04a (P-212)	3FR-06 (S-115)	3AN-LE-04 (S-R27)
2	30C-Portrait-01 (S-R38.2)	3PYOS04 (S-230)	3B-Lb-04a (P-212)	3FR-06 (S-115)	3AN-LE-04 (S-R27)
3	3FR-06 (S-115)	3BIOS04 (P-214)	3CHOS04 (S-229)		3PO-06 (S-114)
4	3FR-06 (S-115)	3BIOS04 (P-214)	3CHOS04 (S-229)		3PO-06 (S-114)
5		3MT-06 (P-214)	3SP-06 (SPS02)	3MA-A-05 (S-116)	3FR-06 (S-115)
6			3SP-06 (SPS02)		
7				3PS-SA-02 (S-R38.3)	
8				3PS-SA-02 (S-R38.3)	
9		3AN-LE-04 (S-R27)		LBOS04a(D-CH1)-3PY-Lb-04a (S)	3MA-A-05 (S-116)
10		3AN-LE-04 (P-112)		LBOS04a(D-CH1)-3PY-Lb-04a (S)	3MA-A-05 (S-116)
11					

HORAIRE 2e SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	30C-Portrait-01 (S-R38.2)	3PYOS04 (S-230)	3B-Lb-04a (P-212)	3FR-06 (S-115)	3AN-LE-04 (S-R27)
2	30C-Portrait-01 (S-R38.2)	3PYOS04 (S-230)	3B-Lb-04a (P-212)	3FR-06 (S-115)	3AN-LE-04 (S-R27)
3	3FR-06 (S-115)	3BIOS04 (P-214)	3CHOS04 (S-229)		3PO-06 (S-114)
4	3FR-06 (S-115)	3BIOS04 (P-214)	3CHOS04 (S-229)		3PO-06 (S-114)
5		3MT-06 (P-214)	3SP-06 (SPS02)	3MA-A-05 (S-116)	3FR-06 (S-115)
6			3SP-06 (SPS02)		
7				3PS-SA-02 (S-R38.3)	
8				3PS-SA-02 (S-R38.3)	
9		3AN-LE-04 (S-R27)		LBOS04a(D-CH1)-3PY-Lb-04a (S)	3MA-A-05 (S-116)
10		3AN-LE-04 (P-112)		LBOS04a(D-CH1)-3PY-Lb-04a (S)	3MA-A-05 (S-116)
11					

! Déséquilibre total !  
jeudi : horaire avec tous  
2 matières à 5h.  
! 1 matière à 6h.  
1 après-midi sans cours

## EXEMPLE D'HORAIRE ELEVE AVEC 6 HEURES CONTINUES

GROUPE : 308

HORAIRE 1er SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	3PO-08 (S-R27)	3HIOS02 (P-216)	3PS-SEOS02 (S-R27)	3MT-08 (S-R26.2)	
2	3PO-08 (S-R27)	3HIOS02 (P-216)	3PS-SEOS02 (S-R27)	3FR-08 (S-R26.2)	
3	3FR-08 (S-R26.2)	3PoGOS06 (S-114)	3SOOS03 (P-216)	3ANHC-01 (P-107)	3FR-08 (S-R26.2)
4	3FR-08 (S-R26.2)	3PoGOS06 (S-114)	3SOOS03 (P-216)	3ANHC-01 (P-107)	3FR-08 (S-R26.2)
5			3SP-08 (SPS03)	3MA-A-05 (S-116)	
6			3SP-08 (SPS03)		
7					
8					
9	3OC-MuG-01 (P-217)	3ANHC-01 (P-202)		3EcPOS03 (S-116)	3MA-A-05 (S-116)
10	3OC-MuG-01 (P-217)	3ANHC-01 (P-202)		3EcPOS03 (S-116)	3MA-A-05 (S-116)
11					

HORAIRE 2e SEMESTRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	3PO-08 (S-R27)	3HIOS02 (P-216)	3PS-SEOS02 (S-R27)	3MT-08 (S-R26.2)	
2	3PO-08 (S-R27)	3HIOS02 (P-216)	3PS-SEOS02 (S-R27)	3FR-08 (S-R26.2)	
3	3FR-08 (S-R26.2)	3PoGOS06 (S-114)	3SOOS03 (P-216)	3ANHC-01 (P-107)	3FR-08 (S-R26.2)
4	3FR-08 (S-R26.2)	3PoGOS06 (S-114)	3SOOS03 (P-216)	3ANHC-01 (P-107)	3FR-08 (S-R26.2)
5			3SP-08 (SPS03)	3MA-A-05 (S-116)	
6			3SP-08 (SPS03)		
7					
8					
9	3OC-MuG-01 (P-217)	3ANHC-01 (P-202)		3EcPOS03 (S-116)	3MA-A-05 (S-116)
10	3OC-MuG-01 (P-217)	3ANHC-01 (P-202)		3EcPOS03 (S-116)	3MA-A-05 (S-116)
11					

1 journée à 6h.  
 1 journée à 4h décalées  
 1 journée à 5h.

## ANNEXE 2

## Difficultés rencontrées en éducation physique.

ANNEXE 2  
 distribué en séance  
 par les pétitionnaires

Travailler dans 3 ou 4 lieux (Stütelmann, De Staël, Co Voirets et Co Drize) représente une difficulté de tous les jours:

- Nous n'avons notre place nulle part, pas de place pour mettre nos affaires, notre matériel.
- Nous devons transporter le matériel (Jeu de 25 raquettes de badminton, cannes de hockey, matériel de soft ball...) d'un bâtiment à l'autre comment faire quand on vient à l'école en vélo.
- Nous devons avoir trois ou quatre paires de basket (une pour chaque salle de gym).
- Cela ajoute au président de groupe un travail de concertation multiplié par 4 car il faut transmettre les consignes des différentes écoles, il doit faire des demandes pour disposer du matériel par exemple pour la journée sportive. Mais ce travail de concertation n'est pas toujours fait et nous ne savons jamais dans quelle condition matérielle nous allons trouver nos salles (le compresseur, les sautoirs, les ventouses, les clés d'armoires disparaissent parfois d'une semaine à l'autre ce qui met en péril le programme que nous avons prévu de faire).

### Nous avons les restes :

Le bureau de gestion de notre école doit construire nos horaires avec les créneaux qui restent dans les écoles et cela occasionne des difficultés.

Premièrement, nos horaires sont éclatés, nous avons beaucoup de trous dans nos emplois du temps. Par exemple nous pouvons avoir le lundi les deux premières heures de la journée puis les deux dernières avec six heures entre le début de notre enseignement et la fin. Nous terminons également régulièrement à 17 h00 car les deux dernières heures de la journée c'est uniquement ce que peut nous donner le cycle des Voirets.

Deuxièmement, à l'école de commerce nous sommes parfois 4 enseignants pour trois salles de gym. En effet, il existe une salle polyvalente toute petite qui ne permet pas de pratiquer les activités physiques du programme commun. Donc les élèves qui se retrouvent dans cette salle toute l'année ne peuvent pas suivre le programme prévu dans leur degré, l'enseignant doit une fois de plus préparer de nouveaux programmes spécifiques à cette classe. Cela occasionne des différences significatives entre les élèves d'un même degré.

Troisièmement, sur le site de carouge, nous ne disposons pas d'infrastructures extérieures. Le peu de terrains de sport est déjà largement occupé par le cycle de Drize, nous n'avons plus de place. Par conséquent nous devons nous adapter. Nous ne pouvons pas faire courir 70 élèves de 2ème année dans les salles de gym donc nous allons courir dans des lieux inadaptés (parking de l'école, au bord de la Drize).

Quatrièmement, les enseignants doivent parfois voltiger du collège Madame de Staël au cycle des Voirets entre 9h50 et 10h10. Cette situation est très stressante pour l'enseignant qui transite sur une route surchargée, sans aucune pause pour être à l'heure au cours suivant.

Enfin, cette année, nous avons un cours le mercredi en H5 et H6 (de 11h55 à 13h25). Ce cours représente une réelle difficulté pour les élèves :

- Certains ne déjeunent pas ou peu le matin et leur demander un effort physique après 4 heures de cours semble difficile.
- Certains ont des activités extra-scolaires dès 13h30.
- 5 minutes pour quitter la salle de classe et être changé pour la gym est impossible sans parler de la douche difficile compte tenu que les sociétés arriveront à 13h00 dès la semaine prochaine (nous ne savons pas encore comment régler ce problème de sur-occupation entre 13h00 et 13h25).

Mais aussi pour les enseignants:

-L'enseignant qui a une H4 dans une autre discipline est également en difficulté pour se changer et préparer sa salle dans un délai aussi court.

### **Difficulté et travail supplémentaire lorsqu'un degré change de lieu.**

En effet, cela est déjà arrivé 2 fois et va certainement se reproduire. Pour chaque degré nous proposons des options spécifiques et nous réfléchissons pour offrir un programme varié qui couvre l'ensemble des groupes d'activités physique et sportive (les activités d'expressions, les sports collectifs, les sports de combats, les activités athlétiques, les activités duelles, activités physiques de pleine nature.....). Tout cela nous demande beaucoup de travail. Lorsqu'un degré change de lieu tout notre travail est perdu et il faut recommencer dans l'urgence. Par exemple, pour les options troisième année, nous proposons du tir à l'arc, de la musculation, de la course d'orientation, tennis de table...

Si l'année prochaine l'école de commerce A. Stitelmann ne peut plus accueillir nos élèves de 3<sup>e</sup> année, si ces élèves se retrouvent au CO des Voirets ou encore celui de Drize, ces options qui nous ont demandé des années de préparation, ne seront plus enseignables faute d'infrastructure disponible. Par conséquent nous devons créer des nouveaux programmes dans l'urgence. Cela a un impact négatif sur la qualité de notre enseignement, sur la diversité des activités proposées et donc sur la formation de nos élèves.

### **Parfois certains élèves du même degré ne pas « logés à la même enseigne ».**

En effet, certaines classes de première année ont leur enseignement dans les salles d'A. Stitelmann alors que toutes les autres sont aux Co des Voirets. Cela génère des inégalités de traitement des élèves qui sont contraires au code de déontologie de l'enseignement. Ces différences de lieux ont un impact sur le temps de pratique effectif des élèves et donc sur la réussite des élèves à l'évaluation qui est bien sûre commune à tous les élèves.

Par exemple, en badminton, les salles de l'école de commerce sont plus grandes (4 terrains contre 3 au cycle des Voirets) et disposent de marquages au sol et pas au cycle. Par conséquent, au cycle le temps d'attente avant de pouvoir jouer et plus important donc les élèves ont globalement moins de temps de pratique. En éducation physique le temps de pratique est déterminant pour les apprentissages. Au Voirets les terrains ne sont pas marqués ce qui met une fois de plus les élèves en difficultés sans parler du temps de pratique perdu lorsque l'on installe les 57 cônes qui remplacent tant bien que mal le marquage au sol.

### **Nos horaires sont incompatibles avec ceux du Cycle des voirets.**

En effet, à 15h20, les cours des Voirets se terminent au même moment que le début de notre cours. Le temps que les élèves du cycle se changent nous démarrons systématiquement en retard (encore du temps de pratique en moins pour les élèves ayant cours aux Voirets). Nous ne pouvons donc pas arriver en avance pour préparer notre salle, nous devons le faire dans l'urgence encore au détriment des élèves. De plus, ce temps de flottement a un influence néfaste sur le comportement des élèves.

Cette situation, qui s'inscrit dans la durée provoque chez l'ensemble des enseignants du groupe une fatigue physique et psychologique qui péjore la qualité de notre enseignement au détriment des élèves.





Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation (FAMCO)  
 Union du Corps enseignant secondaire genevois (UCESG)  
 Association genevoise des employés des écoles professionnelles (AGEEP)  
 Syndicat des services publics (SSP-VPOD)  
 Soutenus par la Société pédagogique genevoise (SPG)

Genève, le 6 juin 2012

## Communiqué de presse des associations professionnelles du CO et du PO

Le Conseil d'Etat a pris, vraisemblablement le 23 mai, la décision de **placer des classes du postobligatoire dans des cycles d'orientation** dès la rentrée 2013. Il pense ainsi répondre à un manque chronique de locaux dans les écoles du postobligatoire (écoles de culture générale et écoles de commerce en particulier).

La suroccupation des bâtiments du postobligatoire ne date pas d'hier. Les **associations se sont inquiétées régulièrement** et depuis plusieurs années du **manque de prévoyance** de l'Etat qui ne se donne pas les moyens de remplir sa mission. L'urgence a imposé une mauvaise solution à un problème dont les autorités auraient dû se préoccuper depuis longtemps.

**La solution qui semblerait choisie est insatisfaisante à plus d'un titre:**

- Premièrement la cohabitation entre des élèves de classes d'âge différentes **créera inmanquablement des situations conflictuelles**. En effet, si les frictions, les altercations, voire les agressions existent déjà entre élèves du même âge, elles seront encore plus difficiles à gérer entre un enfant de 12 ans faisant ses premiers pas à l'école secondaire et un adulte de 23 ans terminant sa formation.
- De plus, **certaines écoles sont déjà éclatées sur de nombreux sites** entre lesquels les enseignants doivent **se déplacer**, ce qui rend le travail en équipe pédagogique extrêmement difficile. Ayant abandonné la mixité entre filières du postobligatoire il y a trois ans, il est parfaitement incohérent de tenter aujourd'hui d'introduire la mixité avec le cycle d'orientation !

Enfin, c'est dès la rentrée 2012 qu'il manquera 1000 places dans les établissements du postobligatoire. La mixité entre cycles d'orientation et postobligatoire imaginée en catastrophe par le Conseil d'Etat pour plus tard ne règle nullement cette urgence annoncée. **Où iront les élèves en septembre prochain?**

Une telle décision, si elle résout peut-être de manière technocratique un problème de suroccupation, ne fera que **multiplier les difficultés dans les écoles**. Une **réelle concertation** avec les associations professionnelles aurait permis de tenir compte des réalités du terrain.

**En l'état, le choix du Conseil d'Etat n'est pas acceptable.**

**La population genevoise mérite une école de qualité. C'est cette école que nous défendons.**

Pour plus d'informations :

*Salima Moyard (079/302'53'56), présidente de la FAMCO*

*Chantal Viollaz (079/128'75'87), membre du bureau de l'UCSEGE*

DIP - SG  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Commission des pétitions

Genève, le 26 octobre 2012

N/réf. : MF/MP

**Concerne : compléments d'information concernant les P 1833, 1834 et 1835**

Monsieur le Président,  
Cher Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les informations que vous m'avez demandées :

**1. Cartographie des bâtiments scolaires cantonaux CO et PO, incluant les nombre d'élèves par bâtiment et leur bassin de recrutement.**

Vous trouverez en annexe à la présente la carte des bassins de recrutement des établissements scolaires du Canton.

**CO**

Le DIP s'est fixé un objectif de 650 élèves par bâtiment, mais cette limite n'est pas en lien avec la capacité d'accueil des bâtiments, dont la majorité pourrait facilement accueillir plus de 800 élèves.

- Les effectifs des CO Bois-Caran, Colombières, Drize, Florence, Foron, Gradelle, Marais, Pinchat, Sécheron et Seymaz sont compris entre 515 et 650 élèves.
- Les effectifs des CO Aubépine, Budé, Coudriers, Grandes-Communes, Renard et Voirets se situent entre 650 et 700 élèves.
- Les effectifs des CO Cayla, Golette, Montbrillant et Vuillonnex, se situent entre 720 et 780 élèves, ce qui constitue du point de vue de la capacité d'accueil des bâtiments, un dépassement acceptable, tout en n'atteignant pas l'objectif que le DIP s'est fixé.

Globalement, la population du CO ne devrait pas augmenter dans les prochains 10 ans.

## PO

La limite du nombre d'élèves dans les bâtiments du PO est fixée uniquement par la capacité des bâtiments. Dans certains cas, cette limite est largement dépassée et l'utilisation intensive des infrastructures péjore la qualité de vie et le fonctionnement de l'établissement scolaire.

### Collège de Genève

Les huit collèges sans mixité accueillent au total 6'436 élèves pour une capacité d'accueil théorique de 6'600.

### Ecoles de commerce

Les deux écoles de Commerce Nicolas-Bouvier et Aimée-Stitelmann accueillent 2'000 élèves pour une capacité théorique de 2'300, en sachant que le bâtiment d'Aimée-Stitelmann accueille en plus 250 élèves de l'ECG Ella-Maillart.

### CEC

Les deux écoles mixtes Emilie-Gourd et André-Chavanne accueillent 2'843 élèves pour une capacité théorique de 2'793.

### ECG

Les trois ECG ont un effectif de 3'157 élèves pour une capacité théorique de 2'628.

Les 640 élèves du service d'accueil et du Centre de transition professionnelle occupent également des locaux dans plusieurs de ces écoles.

Il nous faut donc constater qu'il n'y a plus de marge de manœuvre dans les écoles de commerce et que les ECG sont en net dépassement. Pour faire face à l'évolution des prochaines années, il faudra réaliser l'EC de Frontenex et une quatrième ECG.

## **2. Précisions relatives aux trois scénarios évoqués pour l'accueil des 750 élèves supplémentaires à la rentrée 2014, incluant les effets organisationnels induits par chaque solution.**

Les trois scénarios évoqués sont les suivants :

### Mixité

Le projet de créer une mixité CO-PO dans le CO de Drize a été abandonné en raison de l'impossibilité de réduire le nombre d'élèves accueillis par le cycle d'orientation.

Elle sera toutefois mise en place au CO Seymaz. Il est en effet prévu de déplacer dans ce cycle 200 apprentis de commerce et 110 étudiants de l'ESIG, qui occupent actuellement le pavillon des Bougeries, et d'attribuer ce dernier au CFPS, qui doit former plus de professionnels de la santé pour répondre aux besoins du canton.

### Attribution d'un bâtiment CO au PO

Cette piste a été abandonnée car l'attribution du cycle de la Seymaz au PO a des conséquences beaucoup plus importantes que prévues sur tous les cycles. En effet, il serait nécessaire d'envisager le déplacement d'élèves dans plusieurs écoles du Canton.

### Projet de Meyrin

Le projet de réalisation d'une première étape de l'ECG 4 à Meyrin est pour l'heure encore à l'étude car le site de la Gravière, qui avait été retenu dans un premier temps, risque d'être abandonné à cause de la problématique du bruit du trafic aérien dans ce secteur.

A noter que le site des Vernes a dû être abandonné à cause de la forte opposition de la Ville de Meyrin.

### **3. Motifs ayant conduit à la transformation du bâtiment scolaire mixte EC-ECG "Rolliet", en bâtiment dédié à l'EC Aimée-Stitelmann**

Dans le cadre des prévisions d'effectifs, il existe plusieurs facteurs difficiles à maîtriser, telles que les évolutions économiques et pédagogiques, les nouvelles ordonnances fédérales et leurs conséquences sur l'organisation des formations, l'attractivité de l'enseignement privé ou de certaines filières de formation.

Dans les dernières années, nous avons assisté dans un premier temps à l'augmentation des effectifs dans les filières commerciales puis à l'augmentation des effectifs des ECG, depuis la reconnaissance des maturités professionnelles qui permettent d'accéder aux HES.

Lors de l'étude des plans d'exécution de l'EC Aimée-Stitelmann, il est clairement apparu que les prévisions d'effectifs dans les filières commerciales étaient telles qu'elles rendaient impossible de mettre sur pied une mixité avec l'ECG et que l'évolution des effectifs de l'ECG justifiait à elle toute seule la construction d'un nouveau bâtiment.

Le DIP a donc décidé d'introduire dès 2007 une demande pour un nouveau bâtiment dédié à l'ECG.

Le même changement d'affectation a dû être opéré pour le futur bâtiment de Frontenex, prévu au départ pour un collège et qui sera attribué au final à l'école de commerce.

### **4. Informations concernant le terrain et la villa situés entre l'EC Aimée-Stitelmann, située au 24, route de Base, et l'ECG Ella-Maillart, au 22, route de Base.**

Le maintien du pavillon provisoire sur le site de Plan-les-Ouates lors de l'ouverture de l'EC Aimée-Stitelmann en 2008 avait soulevé de vives oppositions dans la population et les autorités communales car cette construction aurait dû être démontée lors de la mise en service du bâtiment neuf.

A cela s'ajoute le maintien de la villa qui aurait dû être également démolie pour permettre de terminer les aménagements extérieurs de l'école.

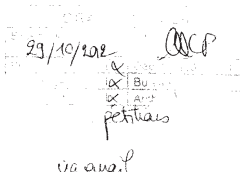
La demande de réalisation d'une nouvelle structure provisoire risque de soulever de nombreuses oppositions qui mettraient en péril la réalisation du projet et créerait de toute



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**DIVISION DES BÂTIMENTS  
ET DE LA LOGISTIQUE**

Sandro Doudin  
Chef de Division  
Ligne directe: 022 379 75 92  
Sandro.Doudin@unige.ch



République et canton de Genève  
Grand Conseil  
Commission des pétitions  
Monsieur Olivier Norer  
Président  
Rue de l'Hôtel de Ville 2  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 23 octobre 2012

**P 1833 des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart et des citoyen-ne-s  
P 1834 à l'initiative du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart :**

**Prise de position concernant la résiliation du bail de la villa située entre l'ECG Ella-Maillart et l'EC Aimée-Stitelmann**

Monsieur le Président,

Nous vous confirmons que cette villa, située 41, ch. du Grand-Voiret, nous est effectivement louée par le DCTI depuis le 1.3.2005 pour pouvoir y loger des étudiants.

La situation du logement des étudiants est particulièrement critique à Genève et nous regretterions une décision qui nous priverait de quelques chambres.

Si une résiliation devait toutefois avoir lieu, nous souhaiterions qu'elle ne soit pas effective avant la fin d'une année académique, soit le 30 juin 2013 ou 2014.

En vous remerciant par avance de la prise en compte des intérêts des étudiants, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Sandro Doudin  
Directeur de la Division

Copie : Monsieur Jean-Dominique Vassalli – Recteur de l'Université de Genève



Genève, le 15 novembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique,  
de la culture et du sport**

**Capacité d'accueil des bâtiments de l'enseignement secondaire**

**Dès la rentrée 2014, l'augmentation des effectifs dans l'enseignement postobligatoire nécessitera la mise en œuvre de mesures pour héberger certaines filières de formation.**

La capacité d'accueil globale des bâtiments de l'École de commerce et surtout de l'École de culture générale (ECG) ne permettra plus, en effet, de couvrir les besoins du bassin genevois. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a ainsi pris des mesures organisationnelles pour gérer au mieux cette situation exceptionnelle et transitoire (période 2014-2017).

Ces mesures interviennent après qu'il ait été possible de confirmer la mise en service de l'école de commerce de Frontenex en 2017. Deux autres bâtiments sont planifiés: le premier sur le site des Cherpines à Plan-les-Ouates, le second sur un site à Meyrin.

Ainsi, en premier lieu, l'utilisation des locaux de l'ensemble des filières du postobligatoire sera optimisée afin de libérer des espaces pour les attribuer à l'École de culture générale.

Par ailleurs, il est prévu qu'un espace du Cycle d'Orientation de la Seymaz soit réservé dès 2014 pour accueillir de jeunes adultes de l'École de commerce et de l'École supérieure d'informatique de gestion jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment de Frontenex.

Suivant l'évolution des effectifs, liée notamment au flux des élèves du nouveau CO, d'autres mesures pourraient être prises.

Les directions des établissements concernés, ainsi que les partenaires de l'école genevoise siégeant dans la Conférence de l'instruction publique ont été informés, ce jour, de ces décisions.

**Pour tout complément d'information :**

Serge Baehler – secrétaire général adjoint - tél. +41 (22) 546 69 17



Association des maîtres  
 ECG Ella-Maillart  
 22 route de Base  
 1228 Plan-les-Ouates

GRAND CONSEIL	
Remis le 26/11/2012	Vu par M-CP
Prés. (init)	Deposé (init)
Commission	Bureau
Secrétariat	Archives
Commission	petitions
Processus verbal	
Copie à	
Divers	distribué en réseau

Monsieur Guy Mettan  
 Président de la Commission des pétitions  
 2 rue de l'Hôtel-de-ville  
 1204 Genève

Genève, le 21 novembre 2012

Concerne: situation de l'ECG Ella-Maillart

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des pétitions,

Nous souhaitons interpellier la commission des pétitions suite aux informations reçues en provenance de diverses sources la semaine dernière, à savoir l'article du Courrier paru en date du 15 novembre 2012, celui de la Tribune de Genève du lendemain, le communiqué officiel du DIP aux représentants des médias du 16 novembre et le retour des représentants de l'UNION suite à leur rencontre avec Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général du PO.

Tous les membres du personnel de l'ECG Ella-Maillart sont actuellement sous le choc de ce qui est présenté par le DIP comme des solutions pour résoudre la situation de leur école alors que celles-ci sont encore moins acceptables et viables que ce qu'ils subissent déjà si péniblement à l'heure actuelle.

Les enseignants et les collaborateurs sont en outre choqués par le fait que le DIP n'ait pas jugé bon d'attendre le rapport de la Commission des pétitions avant que de lancer des solutions qui ne sont en fait que ravaudages et rafistolages et qui escamotent la seule réponse possible, celle d'un site unique.

Nous fondons beaucoup d'espoirs sur la neutralité de la Commission des pétitions et sur sa compétence à orienter les instances politiques vers une solution adaptée à la situation de notre école que vous connaissez dans le détail après que vous nous avez auditionnées et avez pris la peine de vous déplacer sur les lieux afin d'y rencontrer notre direction.

Encouragées par le sérieux avec lequel la Commission des pétitions s'est quant à elle emparée de ce dossier, nous nous permettons de vous transmettre en annexe nos remarques concernant les conséquences les plus lourdes qu'entraînerait l'application des solutions préconisées par le DIP. Vous comprendrez qu'il ne nous a pas été possible d'entrer ici dans tous les détails. Pour cette raison, nous nous tenons à votre entière disposition si vous désiriez plus de précisions ou souhaitiez un débat plus approfondi sur tel ou tel point.

En vous remerciant de l'immense attention que vous nous avez précédemment accordée et de celle que vous ne manquerez de porter à ce courrier, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des pétitions, de recevoir nos très respectueuses salutations.

Pour l'association des maîtres de l'ECG Ella-Maillart

Heidi Kailasvuori

Dominique Blancy

Marianne Moser



- Annexes :
- Remarques quant aux conséquences pour l'ECG Ella-Maillart de l'application des solutions préconisées par le DIP
  - Communiqué officiel du DIP aux représentants des médias du 16.11.2012
  - Article paru dans Le Courrier en date du 15.11.2012
  - Article paru dans la Tribune de Genève en date du 16.11.2012

- Copies à :
- Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général de l'enseignement postobligatoire
  - Monsieur Bertrand de Weck, directeur de l'Ecole de culture générale Ella-Maillart
  - UNION du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)



### Remarques quant aux conséquences pour l'ECG Ella-Maillart de l'application des solutions préconisées par le DIP

#### **1<sup>ère</sup> solution préconisée (cf. article du Courier)**

La création de deux écoles distinctes sur les sites de Carouge et de Plan-les-Ouates avec chacune à leur tête deux mini-directions composées de deux ou trois personnes.

#### **2<sup>ème</sup> solution préconisée (cf. article du Courier)**

La mise en place d'un double horaire pour les élèves et les enseignants.

#### **3<sup>ème</sup> solution (cf. article du Courier) et complément de l'UNION**

La création à l'intérieur de deux cycles d'orientation (voire de l'ensemble des cycles de recrutement de l'ECG Ella-Maillart) d'un espace séparé et réservé à l'accueil des élèves de première année de l'ECG Ella-Maillart. Les cours seraient dispensés par des enseignants du cycle d'orientation.

### Remarques et considérants

- Nous réclamons un site unique et nous nous retrouvons avec une école coupée en deux : dans le sens de la verticale (solution no1), dans le sens de l'horizontale (solution no3), et toujours dispersée sur autant de sites !
- La solution no 1 ne permettant pas d'atteindre la masse critique d'élèves pour offrir toutes les options spécifiques menant aux maturités spécialisées, nous craignons que la récente reconnaissance fédérale de notre diplôme puisse être remise en cause.
- Les quatre années de formation à l'ECG forment un tout et sont conçues aux plans pédagogique et didactique de la sorte ; la solution no3 n'est à ce titre pas envisageable. Deux équipes de maîtres rattachés à des cultures professionnelles différentes (CO-PO), réparties de surcroît sur des lieux distincts (quatre équipes voire plus si les solutions 1 et 3 venaient à être mises en place conjointement !) ne peuvent en effet assurer un quelconque suivi cohérent de la scolarité des élèves de l'ECG Ella-Maillart. Par ailleurs, certains enseignements dispensés en première de l'ECG n'existent pas au CO et ce même CO a, à l'heure actuelle, d'autres problèmes de structure à gérer liés à la mise en place du nouveau CO.

- Nous savons et voyons tous les jours l'impulsion importante que le fait de quitter les locaux du CO donne à la scolarité de nos élèves : Ils deviennent « grands », assument leurs choix scolaires, se responsabilisent au contact de leurs aînés qui leur montrent la voie à suivre... La solution no 3 contrecarrerait totalement ces effets essentiels.  
Comment alors imaginer accueillir en 2<sup>ème</sup> année des élèves maintenus jusque là par décision du DIP dans la mentalité d'élèves du CO et pouvoir les amener aux savoir-faire et savoir-être que requiert la formation à la maturité professionnelle ?
  
- La solution no3 oublie aussi un peu vite que nombre d'élèves de 1<sup>ème</sup> année de l'ECG sont des redoublants venant du collège ou de l'École de commerce.  
Comment imaginer rapatrier au CO des élèves qui ont déjà passé une année au PO ?  
Comment imaginer y intégrer des redoublants ayant déjà souvent passé largement le cap de la majorité ?  
La solution no3 fait resurgir la mixité CO-PO (rejetée par toutes les parties : parents – CO – PO) avec son lot de problèmes, mixité que l'on disait pourtant définitivement abandonnée
  
- La solution no 2 n'a fait l'objet elle non plus d'aucune étude de faisabilité. Elle pose de vrais problèmes très concrets ne serait-ce que l'heure de lever de certains élèves habitant malencontreusement la région de Chancy...  
À noter également que cette solution ne résout en rien l'éclatement actuel de l'ECG Ella-Maillart sur six lieux différents. Tout laisse au contraire imaginer que cet émiettement va non seulement perdurer mais être amplifié : *Ainsi en premier lieu, l'utilisation des locaux de l'ensemble des filières du postobligatoire sera optimisée afin de libérer des espaces pour les attribuer à l'École de culture générale.*(Communiqué officiel).



Genève, le 15 novembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

### **Capacité d'accueil des bâtiments de l'enseignement secondaire**

#### **Dès la rentrée 2014, l'augmentation des effectifs dans l'enseignement postobligatoire nécessitera la mise en œuvre de mesures pour héberger certaines filières de formation.**

La capacité d'accueil globale des bâtiments de l'École de commerce et surtout de l'École de culture générale (ECG) ne permettra plus, en effet, de couvrir les besoins du bassin genevois. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a ainsi pris des mesures organisationnelles pour gérer au mieux cette situation exceptionnelle et transitoire (période 2014-2017).

Ces mesures interviennent après qu'il ait été possible de confirmer la mise en service de l'école de commerce de Frontenex en 2017. Deux autres bâtiments sont planifiés: le premier sur le site des Cherpines à Plan-les-Ouates, le second sur un site à Meyrin.

Ainsi, en premier lieu, l'utilisation des locaux de l'ensemble des filières du postobligatoire sera optimisée afin de libérer des espaces pour les attribuer à l'École de culture générale.

Par ailleurs, il est prévu qu'un espace du Cycle d'Orientation de la Seymaz soit réservé dès 2014 pour accueillir de jeunes adultes de l'École de commerce et de l'École supérieure d'informatique de gestion jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment de Frontenex.

Suivant l'évolution des effectifs, liée notamment au flux des élèves du nouveau CO, d'autres mesures pourraient être prises.

Les directions des établissements concernés, ainsi que les partenaires de l'école genevoise siégeant dans la Conférence de l'instruction publique ont été informés, ce jour, de ces décisions.

#### **Pour tout complément d'information :**

Serge Baehler – secrétaire général adjoint - tél. +41 (22) 546 69 17

JEUDI 15 NOVEMBRE 2012  
N° 257 • 145<sup>e</sup> ANNÉE • CHF 2.50  
[WWW.LECOUVRIER.CH](http://WWW.LECOUVRIER.CH)

# LE COUVRIER

L'ESSENTIEL. AUTREMENT.

POSTOBLIGATOIRE À GENÈVE

## Manque d'écoles: le grand bricolage

Les établissements débordent et la construction de bâtiments ne suit pas. Pour faire face à la hausse du nombre d'élèves, deux grilles horaires pourraient être instaurées à l'École de culture générale.

6



# L'école renonce à mélanger les âges

Tribune de

Genève, 16-11  
Pour désengorger les établissements, l'Etat songe maintenant à étendre les horaires du postobligatoire

Le projet avait fait grand bruit cet été: le Département de l'instruction publique (DIP) proposait de déplacer des centaines d'élèves de l'Ecole de culture générale (ECG) et de l'Ecole de commerce dans les bâtiments de deux cycles d'orientation, ceux de Drize et de la Seymaz. But de cette cohabitation d'urgence: désengorger les établissements du postobligatoire. La perspective d'une cohabitation entre ados du Cycle et jeunes plus âgés - 16-20 ans - avait suscité une levée de boucliers des enseignants et parents d'élèves.

Aujourd'hui, le DIP fait machine arrière, comme l'a annoncé *Le Courrier*. «C'est surtout un problème de logistique qui a pesé dans la balance, explique Sylvain Rudaz, directeur du postobligatoire. La capacité du Cycle de Drize est de 900 élèves; il en accueille déjà 700. Rajouter des jeunes de l'ECG signifiait porter le taux d'occupation du bâtiment à 100% et être ainsi confronté à des difficultés de gestion, dues au mélange mixité et suroccupation.»

## Minidirection et secrétariat

Quelle alternative alors, sachant qu'en 2014 l'ECG n'aura simplement plus la capacité d'accueillir de nouveaux élèves? «Nous devons tenir jusqu'en 2017, date de la mise en fonction de l'Ecole de commerce de Frontenex, qui créera 1100 places d'accueil», avance Sylvain Rudaz. Alors, dans l'intervalle, et dès 2013, l'utilisation des bâtiments de l'ECG Ella-Maillard va être optimisée. Des minidirections, des secrétariats et des doyens seront instaurés pour les six sites de cette ECG. Cela permettra de passer de 75% d'utilisation des salles à 100%.

Si la mesure est insuffisante, deux autres solutions sont à l'étude: instaurer deux grilles horaires à l'ECG. L'école commencerait plus tôt et finirait plus tard. Ceci permettrait de gagner 200 à 300 places, mais il faudrait engager de nouveaux collaborateurs. Autre option: que des élèves effectuent leur première année d'ECG dans leur cycle. Leurs enseignants suivraient une formation et des professeurs de l'ECG voltigeraient entre les établissements.

Aurélié Toninato

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 1434-A**

*Date de dépôt : 27 juin 2012*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Mahrer : L'Ecole de  
culture générale Ella-Maillart : risque d'implosion**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 15 mai 2011, le déclassement du périmètre Cherpines-Charrotons a été accepté par une majorité des votants.*

*Le cahier des charges du plan directeur de quartier mentionne « Ecole de culture générale – procédure accélérée, rentrée 2013 ».*

*A l'évidence, le manque d'anticipation et de vision à moyen et long terme quant à la planification des bâtiments scolaires se confirme et la promesse d'une nouvelle école de culture générale sur le site des Cherpines ne sera pas tenue.*

*C'est précisément pour éviter de travailler dans l'urgence et sans vision à long terme, que des députés de la commission des travaux ont déposé, en mars 2011, la motion M 2001, restée sans réponse à ce jour.*

*L'Ecole de culture générale Ella-Maillart a été ouverte en 2008 dans un bâtiment provisoire à Plan-les-Ouates. A l'époque, les autorités promettaient un bâtiment scolaire définitif qui serait construit sur le site des Cherpines en 2012 ou 2013. L'ouverture d'une nouvelle ECG ne pouvait attendre au vu du succès de cette filière et la création d'une école dans la zone de Genève sud répondait à un réel besoin.*

*Or, entre 2008 et 2012, les effectifs de l'ECG Ella-Maillart ont explosé – ce qui confirme le succès de la filière et la nécessité de son implantation dans cette région – obligeant l'école à se déployer sur plusieurs sites et à utiliser les salles d'autres écoles. Pour faire face à cet afflux, l'ECG Ella-Maillart a*

dû trouver des solutions d'urgence et les cours sont actuellement dispensés dans pas moins de 7 bâtiments différents dont certains sont distants de plusieurs kilomètres.

Cette situation pose de graves problèmes. Premièrement, le fait que les élèves soient sans école fixe (sans site unitaire) ne leur permet pas de s'identifier à leur école. Ensuite, certains élèves – notamment en art et en sciences – ne bénéficient pas des mêmes conditions d'études que leurs camarades des autres ECG et certains pans du plan d'étude de chimie ont purement et simplement dû être supprimés. Notons encore que les élèves d'art ne peuvent pas choisir toutes les options. Finalement, les élèves de 2<sup>ème</sup> année n'ont pas accès à une bibliothèque, ce qui rend impossible les travaux de recherche. De plus, ces élèves sont isolés sur le site de Carouge et ne côtoient jamais leurs camarades de 1<sup>ère</sup> et de 3<sup>ème</sup> année qui se trouvent à Plan-les-Ouates. En conclusion, tous ces problèmes créent une inégalité de traitement évidente entre les élèves d'Ella-Maillart et les élèves des deux autres ECG.

A la rentrée 2013, la situation deviendra encore plus précaire du fait que l'Ecole de Commerce Aimée Stitelmann et le Collège De Staël se verront obligés de récupérer les nombreux locaux jusqu'ici mis à disposition de l'ECG Ella-Maillart. De plus, les projections concernant les effectifs annoncent une hausse continue de ces derniers pour les années à venir.

Comme on pourra aisément le déduire de ce qui précède, les solutions provisoires trouvées sous la pression des événements ne sont ni durables ni satisfaisantes. Or, il n'est pas envisageable de construire de nouveaux pavillons provisoires ni possible de loger les élèves d'Ella-Maillart dans des écoles éloignées. Les élèves et les enseignants de l'ECG Ella-Maillart ne peuvent ainsi continuer à être indéfiniment des migrants traités en parents pauvres par le DIP.

**Ma question est la suivante :**

**Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour faire en sorte que l'ensemble des élèves soit regroupé sur un seul site et que des conditions d'enseignement et d'étude équivalentes à celles des autres ECG soient assurées aux élèves d'Ella-Maillart ?**



## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme développé dans la réponse à l'IUE 1437, les prévisions d'effectifs d'élèves ont conduit, en 2001, le Conseil d'Etat à décider la construction de deux cycles d'orientation et deux bâtiments destinés à l'enseignement post-obligatoire. Ces prévisions se sont confirmées. Les deux cycles d'orientation ont été construits ainsi que l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann. Il n'en est rien, malheureusement, du bâtiment toujours prévu à Frontenex. Une école de commerce devrait enfin y voir le jour en 2017 et améliorer la situation dans l'enseignement post-obligatoire pris dans son ensemble.

Les raisons de ce retard ne sont pas dues à un manque d'anticipation de l'Etat, mais aux difficultés rencontrées dans l'avancement de ce dossier complexe. Les mêmes difficultés sont constatées en vue de la réalisation d'un bâtiment neuf dans le périmètre des Cherpines. Cette construction doit s'accompagner du développement du site et des infrastructures, l'école ne peut pas s'ériger seule au milieu de la zone agricole. Aux problèmes liés à la réalisation de ces projets s'est ajouté le fort attrait exercé par l'Ecole de culture générale (ECG). Depuis 2004, ce succès est dû, d'une part, à l'application de la nouvelle réglementation sur les ECG qui confirme leur rôle de troisième voie de formation, clairement identifiée entre la voie gymnasiale et la voie professionnelle et, d'autre part, à la possibilité récente d'obtenir une maturité spécialisée qui ouvre l'accès aux formations correspondantes de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social. De plus, les maturités délivrées par les ECG genevoises ont été reconnues sur le plan fédéral.

Comme expliqué, aussi, dans la réponse à l'IUE 1437, cette situation a conduit le département de l'instruction publique, de la culture et du sport à envisager la cohabitation provisoire d'élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement post-obligatoire dans un même établissement. C'est ainsi que si le cycle d'orientation de Drize devait accueillir, aussi, des élèves de l'ECG Ella-Maillart, ces derniers pourraient poursuivre leurs études sur deux sites uniquement et bénéficier de locaux complémentaires tels que la bibliothèque, l'auditoire et des salles de sciences.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER

**Secrétariat du Grand Conseil****IUE 1437-A***Date de dépôt : 22 juin 2012***Réponse du Conseil d'Etat****à l'interpellation urgente écrite de M. Serge Dal Busco : Mesures d'urgence visant à désengorger certains établissements du postobligatoire : qu'entend faire le DIP pour gérer les différences entre préadolescents et jeunes adultes ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*C'est avec surprise et inquiétude que la population a pris connaissance des décisions du Conseil d'Etat pour désengorger certains établissements du postobligatoire. Ces mesures d'urgence, mises en œuvre dès la rentrée 2013, concernent plus particulièrement les Cycles de Drize et de la Seymaz, situés respectivement sur le territoire des communes de Carouge et de Chêne-Bourg.*

*Dès la rentrée 2013, 150 à 200 élèves de l'ECG poursuivront leur scolarité au Cycle de Drize, un nombre semblable les rejoindra à la rentrée 2014. Il en ira de même au Cycle de la Seymaz avec des élèves de l'Ecole de commerce.*

*Comment va-t-on encadrer des enfants et des jeunes adultes dans le même bâtiment scolaire, alors que leurs droits varient considérablement, par exemple en termes de consommation d'alcool et de tabac ? Il s'agit aussi de considérer la problématique sous l'angle de la maturité des élèves, par exemple sexuelle. Sur le plan pédagogique, les conséquences pourraient être désastreuses sur des enfants sortant tout juste de l'école primaire.*

*Quand bien même le DIP semble avoir pris quelques précautions pour éviter de devoir déplacer des élèves en cours de cursus, on peut logiquement s'étonner du manque crasse d'anticipation dans ce dossier.*

*Alors que les autorités s'attendaient à être confrontées à une situation de sureffectif dans les bâtiments du postobligatoire, il est difficilement compréhensible qu'aucune autre solution n'ait été trouvée.*

*Par ailleurs, la cohabitation entre enfants et jeunes adultes nécessite de préciser le nouveau dispositif en termes, notamment, de répartition des responsabilités, de gestion de règlements différents et de réorganisation des directions. Autant de points sur lesquels le DIP n'a pour l'heure rien communiqué.*

*Au vu de l'inquiétude légitime des parents et des enseignants face à cette situation ma question est la suivante :*

***Qu'entend faire le DIP pour gérer les différences entre préadolescents et jeunes adultes dans le cadre des mesures d'urgence annoncées par le DIP pour désengorger certains établissements du postobligatoire ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme il a déjà eu l'occasion de le déclarer, le Conseil d'Etat n'a pas pris de décision à ce jour. Le scénario évoqué dans cette question est toutefois à l'étude et des dispositions ont été prises afin qu'il puisse, le cas échéant, être retenu à la rentrée scolaire 2013. Les associations de parents comme les organisations professionnelles concernées participeront à cette étude.

En 2001, les prévisions d'effectifs d'élèves ont conduit le Conseil d'Etat à décider la construction de deux cycles d'orientation et deux bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire. Ces prévisions se sont confirmées. Les deux cycles d'orientation ont été construits ainsi que l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann. Il n'en est rien, malheureusement, du bâtiment toujours prévu à Frontenex. Une école de commerce devrait enfin y voir le jour en 2017. Les raisons de ce retard ne proviennent pas d'un manque d'anticipation crasse du Conseil d'Etat, bien au contraire.

Dans ces conditions, en vue de préparer la rentrée scolaire 2013-2014, il a été demandé à la direction générale de l'enseignement postobligatoire et à celle du cycle d'orientation d'étudier, parmi d'autres, la possibilité d'accueillir des élèves du postobligatoire dans les cycles d'orientation qui possèdent cette capacité.

Notre canton, pour ne parler que de lui, a déjà connu pareilles mixités. Des élèves et des enseignants du cycle d'orientation des Voirets ont été accueillis au Collège de Staël; l'Ecole de commerce de Bougeries dans le pavillon du CO de Drize; dans les années 1975 des élèves du cycle d'orientation ont fréquenté des établissements de l'enseignement primaire à Onex. Et aujourd'hui une école de culture générale « standard » compte parmi ses 1200 élèves des élèves âgés de 15 à 22 ans.

Ces cohabitations de populations d'élèves doivent toutefois être pensées, préparées. Des règles communes et des règles distinctes créées. C'est pourquoi les travaux en vue du scénario évoqué ont commencé ces dernières semaines et non pas quelques mois avant la rentrée scolaire 2013-2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER